

Centre Internationale de Formation EuropéennE
INSTITUT EUROPEEN DES HAUTES ETUDES INTERNATIONALES

Diplôme des Hautes Etudes Européennes et Internationales
2002-2003



LES PROBLEMES DE
L'ADHESION DE LA TURQUIE A
L'UNION EUROPEENNE

mémoire présenté par
Hendrik THEUNISSEN

Directeurs de Recherche
Monsieur Ferdinand KINSKY
Prof., Vice-Président du C.I.F.E.
Monsieur Matthias WAECHTER,
PhD, Directeur du D.H.E.E.I.

TABLE DE CONTENU

Prologue.....p.1-2

I. LES CRITERES DE COPENHAGUE

CHAPITRE 1 : L'EUROPEANISATION DE LA TURQUIE.....p. 3-13

§1. Une rapprochement à petits pas (1948-2003).....p.3

- 1.1. Pays-membre de l'OEEC (1948)
- 1.2. Pays-membre du Conseil de l'Europe (1949)
- 1.3. Pays-membre de l'OTAN (1952)
- 1.4. Pacte d'Association avec le CEE (1963)
- 1.5. Pays-membre de zone douanière de l'UE (1995)
- 1.6. La Turquie est retenu comme pays candidat (décembre 1999)
- 1.7. Le Traité de Nice et la vocation turque (2000)
- 1.8. « Le partenariat d'adhésion » et les réponses turques : « les programmes nationales » (2001-2002)
- 1.9. Les Conclusions du sommet du CE à Laken (décembre 2001)
- 1.10. Les répercutions de la décision du CE au sommet de Copenhague (décembre 2002)

§2. La stratégie de pré-adhésion (1999).....p.10

CHAPITRE 2 : LA TURQUIE N'ATTEINT PAS ENCORE LES CRITERES DE COPENHAGUE.....p.13-29

§1. Les critères politiques.....p.13

- 1.1. Etablir une vraie démocratie implique des partis politiques crédibles
- 1.2. Des institutions stables qui garantissent la démocratie : le rôle de l'armée en tant qu'institut
- 1.3. Le nouveau cadre juridique de protection du respect des minorités

- A) Le nouveau cadre de protection
 - B) Une minorité religieuse : les alevites
 - C) Les problèmes des nouvelles protections à la suite de l'adhésion à l'UE : le cas des kurdes
 - D) Une deuxième minorité ethnique : le cas des Arméniens
 - E) Conséquences d'un nouvel Irak fédéral ?
- 1.4. L'UE insiste sur la primauté du droit et le respect des droits de l'homme, notamment l'élimination totale de la torture et la libération de tous les prisonniers pour délit d'opinion

§2. Les critères économiques..... p.25

§3. L' adoption de l'acquis communautaire.....p.28

II. LES POSSIBLES SCENARIOS POUR LA FUTURE DE LA TURQUIE

SCENARIO 1. LE STATUS QUO, NON A L'ADHESION A L'UE
p.31-45

§1. La Turquie n'appartient pas à l'Europe comme entité géographique.....p.31

§2. Un nouveau poids lourd dans le 'decision-making-process' de l'UE : « le Cheval de Troyes ».....p.33

§3. Le financement gigantesque de l'élargissement turque.....p.35

§4. Les possibles migrations des travailleurs turques vers les plus riches pays - membres de l'UE.....p.36

§5. Instabilité aux nouvelles frontières de l'UE.....p.37

§6. Le déclin de la culture européenne.....p.38

6.1. Est-ce que la culture turque est compatible avec la culture européenne ?

6.2. L'affaiblissement du « club chrétien » dans l'UE

6.4. Les Turques ne sont pas prêts: la schizophrénie de la société turque	
§7. Les citoyens européens sont contre l'adhésion turque.....	p.44

SCENARIO 2 : L'ADHESION DE LA TURQUIE A L'UE.....p.45-57

§1. Améliorer les relations avec la Grèce de manière supranationale au pied d'égalité.....	p.45
§2. La résolution du conflit chypriote.....	p.47
§3. L'élargissement des frontières stratégiques de l'UE.....	p.48
3.1. La Turquie comme un vrai pont vers le Proche-Orient	
3.2. Une position géographique <i>intéressante</i>	
3.3. Une position géographique <i>préoccupante</i>	
§4. Assurer la sécurité du transit de ressources naturelles de la Russie, de l'Eurasie et de l'Iran vers l'UE.....	p.51
§5. L'élargissement du marché unique.....	p.54
§6. Le relancement du dialogue sur le véritable fonctionnement de l'UE en tant qu'organisation de défense autonome.....	p.55
§7. Assurer le processus de démocratisation des institutions, le respect des droits de l'homme en Turquie; éviter l'influence des fundamentalistes extrêmes dans la politique turque sur la base de l'art 6 T UE.....	p.56

SCENARIO 3. LA TURQUIE EN TANT QUE PARTENAIRE

PRIVILEGIE DE L'UE.....p.57-59

§1. La Turquie comme partenaire privilégié (temporal) bilatéral.....	p.57
§2. Le projet « Giscard - d'Estaing » : éviter « la fin » de l'UE	p.58

Epilogue.....p.60-64

Prologue

* Bien qu'une décision du Conseil électoral supérieur a empêché M. R. ERDOGAN, le chef d'un parti politique important de participer aux élections avancées du 3 novembre 2002, ces élections ont été gagnées par ce parti politique tout à fait nouveau, l'AKP. Le parti politique de l'ancien premier ministre, M. B. ECEVIT, n'a obtenu qu' 1% des votes et aucun ancien député a été réélu. l'AKP a gagné avec la majorité absolue.

- La presse dans l'UE a réagi étonnée. Le peuple turc a résolument choisi de punir les partis politiques classiques, d'avoir confiance dans un parti politique islamique sans expérience et avec un chef qui a été condamné à trois mois de prison, mais qui a mené une campagne manifestement pro-européenne.

- Dans les premiers mois après les élections le nouveau gouvernement s'est concentré sur de trois dossiers. 1) renforcer le *processus d'adhésion à l'UE* 2) la possible guerre contre *l'Irak* 3) une solution valable pour *Chypre*. Aujourd'hui les résultats atteints dans ces trois dossiers ne sont pas fameux et influencent encore la dynamique de démocratisation interne.

*La décision prise par le Conseil Européen (CE) au sommet de Copenhague (13 - 14 décembre 2002) a été le résultat d'un compromis entre le président français, M. J. CHIRAC et le chancelier allemand, M. G. SCHRODER. Cette décision ordonne à la Turquie d'atteindre les critères politiques de Copenhague ultérieurement à décembre 2004. Si à cette date le CE conclue que la Turquie a atteint les critères, les négociations d'adhésion seront ouvertes en juillet 2005¹. Le CE incite la Turquie non seulement à légiférer, mais aussi à implémenter les réformes envisagées².

¹ Conclusions du CE du Copenhague, 13-14 décembre 2002.

² *Bull. Quotidien Europe* 15 décembre 2002, p8.

- Les turcs se sentaient de nouveau oublié et l'espoir se transformait une fois de plus en méfiance. Selon la version turque ce sont ces mêmes pouvoirs européens qui ont divisé l'Empire ottoman entre eux et leurs clients arméniens et grecs avec *le Traité de Sèvres* (1920). Et c'est seulement la résistance turque, sous la direction de M. M. K. ATATÜRK, qui a mené au nouveau *Traité de Lausanne* (1923). "*Yeni Sevr*" (le nouveau Sèvres) est devenu le mot omniprésent qui symbolise ce complexe de défiance dans les intentions de l'UE³.

- D'autre part la Turquie connaît déjà un *processus d'UE-isation* d'à peu près 45 ans. Ce processus a mené à plus de transparence vis-à-vis des thèmes qui étaient considérés tabou dans la tradition kémaliste. Une nouvelle approche pour aborder les problèmes et rendre les choses discutables en Turquie se manifeste déjà par les succès pertinents de cette intégration.

- Néanmoins la défiance réciproque reste comme le Commissaire de l'élargissement M. G. VERHEUGEN précise: « la Turquie ne doit pas seulement remplir les critères politiques de Copenhague à 2004, elle doit également clarifier sa politique à moyen et à long terme.⁴ »

* Derrière ces critères de Copenhague ils se cachent aussi des motivations géostratégiques, historico-culturelles,... qu'on retrouve seulement dans les oeuvres académiques et la presse. Il s'agit alors de clarifier dans quelle mesure ces motifs influencent la politique européenne vis-à-vis la Turquie. Aucun pays peut *entièrement* remplir les critères politiques, mais si ces critères sont *suffisamment* remplis, l'adhésion reste une décision politique et donc subjective.

³ Beaucoup d'auteurs turcs voient par ex. dans la demande de l'UE de mieux favoriser la minorité kurde un retour au Traité de Sèvres, autrement dit : « que l'Occident, profitant des faiblesses de la Turquie, procède à son dépeçage »; S. VANER, « La Turquie et l'Union Européenne. L'altérité commune », dans *L'Europe et la Méditerranée*, Glaverbel, Actes d'études européennes, 2001, p. 112.

⁴ G. VERHEUGEN, exposée auprès de Bundestag allemand, 29 janvier 2003.

I. LES CRITERES DE COPENHAGUE

CHAPITRE 1. L' EUROPEANISATION DE LA TURQUIE

* Le but de ce mémoire n'est pas de stipuler une liste de faits ou d'être exhaustive. L'auteur veut principalement clarifier que le lent processus d'eupéanisation de la Turquie est surtout le résultat de sa position géographique et de raisons externes au pays.

§1. Une rapprochement à petits pas (1948 – 2003)

1.1. Pays - membre de l' OEEC (1948)

- Pendant la Guerre Froide il fallait rallier la Turquie au camp occidental. Le Plan Marshall a également été offert au gouvernement turc, lequel l'a accepté. En conséquent, la Turquie entrait dans l'OCDE : une organisation qui a reconstruit l' « Europe » de l'après-guerre.

1.2. Pays - membre du Conseil de l'Europe (1949)

- La reconnaissance de la Convention Européenne sur les Droits de l'Homme (Con. EDH) et la compétence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg (Court EDH) surtout ont mené à des changements fondamentaux (constitutionnels) en Turquie.

- Pourtant ça a duré jusqu'à janvier 2003 avant que les arrêts de la Cour EDH donnent leur accord pour rouvrir le cas et les débats devant les cours turques.

1.3. Pays - membre de l'OTAN (1952)

- La Turquie acceptait la doctrine Truman (1947) et le Plan Marshal. Les américains pouvaient établir plusieurs bases militaires en Turquie, et, en retour, les turcs obtenaient des vastes injections de \$ comme une assistance militaire. Après que la Turquie ait participé aux forces de l'ONU en Coré, elle fut acceptée comme membre de l'OTAN. Le rôle de la Turquie, en tant que défenseur de la Méditerranée, pendant la Guerre Froide, était d'une grande importance géostratégique pour les occidentaux.

- La Turquie pouvait établir une des armées les plus puissantes du monde (la deuxième force, après les Etats-Unis, de l'OTAN) et aujourd'hui son armée compte environ 600.000 militaires et une puissante armée de l'air (sûr-tout des F-16's). La part du financement turc vis-à-vis de son PNB au sein de l'OTAN reste exorbitant⁵. La Turquie est considérée comme un partenaire loyal et important dans l'alliance atlantique.

- Pourtant, avant la Deuxième Guerre en Irak, le gouvernement turc a demandé en février 2003 l'assistance de l'OTAN. L'Allemagne, la France et la Belgique ont refusé cette aide militaire. Probablement ces pays craignaient à ce moment-là d'être de cette façon mêlés dans un possible guerre.

- Le présent premier ministre turc au pouvoir, M. R. ERDOGAN, a stressé que la Turquie reste loyale vis-à-vis l'OTAN⁶. Il est douteux que la Turquie soit encore considérée comme le partenaire primordiale des Etats - Unis dans le Moyen-Orient si l'Irak futur se montrait pro - américaine.

⁵ En 2001 sa part monte jusqu'à 5 % de son PNB, *NATO Handbook : Financial Control 2001*, www.nato.int/docu/handbook/2001.

1.4. Pacte d'Association avec le CEE (1963):

« Recognizing that the support given by the EEC to the efforts of the Turkish people to improve their standard of living will facilitate *the accession* of Turkey to the Community at a later date.⁷ »

- En juillet 1959 la Turquie - comme la Grèce - a implicitement présenté sa candidature aux Communautés Européennes Economiques (CEE). Au début il y avait encore, sous la pression du président français M. C. De GAULLE, des réservations culturelles⁸, puis la candidature turque fut considérée comme une victoire des CEE sur l'EFTA. En outre dans les années 19'60 et 19'70, pendant la Guerre Froide, l'importance géostratégique de la Turquie était occupante. Il fallait donc *une stratégie* en trois étapes permettant d'incorporer la Turquie dans le camp des occidentaux, sans qu'elle ne puisse déstabiliser la jeune coopération européenne. Il en reste une formule en germe: d'une participation aux instituts européennes⁹, d'une aide financière (Protocole financière) et d'un renforcement des liens économiques et commerciales¹⁰.

- La stratégie différait de celle employée vis-à-vis l'Espagne, le Portugal et la Grèce. Le 'Leitmotiv' pour ces pays étaient la *reconsolidation politique*, puisqu'ils sortaient tous d'un régime militaire et non - démocratique, alors qu'envers la Turquie il s'agit d'une approche négative qui met l'accent sur *le déficit démocratique*.¹¹

- Ce Pacte de l'Association ou « l'Accord d'Ankara » envisagera explicitement l'adhésion au CEE dans le dernier stade (phase finale), mais sans date précise. Le Protocol-Annex concernant une

⁶ Speech de R. ERDOGAN après la victoire électorale de l'AKP, 3 novembre 2002.

⁷ Préambule du Pacte d'Association entre la CEE et la Turquie.

⁸ J. REDMOND, *The next Mediterranean Enlargement of the EC: Turkey, Cyprus and Malta?*, Adershot, Hants, UK, 1993, p.21.

⁹ Art 6 Pacte d'Association entre L'CEE et la Turquie prévoit dans l'établissement d'un « Conseil d'association » et huit sub-comités. L'art 27 prescrit la coopération 'nécessaire' entre les institutions européens et le parlement turc il en résulte par ex. l'établissement d'une « commission parlementaire mixte UE – Turquie ».

¹⁰ Art 2, §1 Pacte d'Association entre L'CEE et la Turquie.

accélération de l'intégration économique était signé en novembre 1970. Elle était la base juridique pour la deuxième phase (phase de transition) de la coopération, conforme l'art 4 du Pacte d'Association, qui envisage l'établissement d'une zone douanière entre la Turquie et la CEE.

1.5. Pays -membre de zone douanier de l'UE (1995)

- Après que, suite à la crise de Chypre en 1974 et le coup militaire en 1980, le Pacte d'association ait été suspendu *économiquement et politiquement*¹², la Turquie présente le 14 avril 1987 pour la deuxième fois sa candidature pour l'adhésion à la CE. L'UE voulait d'abord implémenter l'Acte Unique avant d'évaluer un élargissement. Après la dissolution du monde bipolaire, la candidature turque était, malgré son importance pendant la première guerre du Golfe, peu à peu « banalisée » lorsque la menace soviétique, vécu très proche par la Turquie, heurte à exister.¹³

- L'établissement d'une zone douanière entre la Turquie et l'UE depuis janvier 1996, suite à une intensification de la coopération comme prévue dans le pacte d'Ankara (deuxième phase), n'a pas mené aux résultats espérés. Dans le texte on n'a pas prévu de date d'adhésion et pour l'instant la zone douanière est encore limitée à la libre circulation des produits industriels et de produits agricoles transformés. Bien qu'elle obtient en retour une aide financière substantielle, la Turquie était le premier pays (et encore le seul) à ouvrir d'abord son économie à une zone douanière avant d'adhérer à l'UE.

¹¹ S. VANER, « La Turquie et l'Union Européenne. L'altérité commune », dans *L'Europe et la Méditerranée*, Glaverbel, Actes d'études européennes, 2001, p. 112.

¹² E. ERDOGDU, *Meria*, « Turkey and Europe: undivided but not united », juin 2002, vol. 6, p.2.

¹³ S. VANER, « La Turquie et l'Union Européenne. L'altérité commune », dans *L'Europe et la Méditerranée*, Glaverbel, Actes d'études européennes, 2001, p. 110.

1.6. La Turquie est retenue comme pays candidat en décembre 1999.

« La décision du sommet de Helsinki a brisé le mythe de la non-intégration d'un pays musulman, laïcisant ainsi la notion d'appartenance à l'Europe.¹⁴ »

* La Turquie fut ni en 1993, ni en décembre 1997 reconnue comme pays candidat au CE à Luxembourg. Ce double refus fut considéré comme un « boycott » par l'establishment turc et elle menait à une situation de crise et un renouvellement de tension dans les relations avec l'UE.¹⁵ Les turcs avaient fortement le sentiment que l'UE menait une politique de « deux poids – deux mesures ». Ils se sentaient discriminées par rapport aux autres pays - candidat à l'adhésion et le dialogue politique avec l'UE fut suspendu par le gouvernement turc.

* La réponse de l'UE était de donner à la Turquie le statut de pays – candidat, mais sans aucune date d'ouverture de négociations. Après un dialogue de moins d'une heure¹⁶ le CE concluait au sommet de Helsinki que « La Turquie est un pays candidat qui a vocation à rejoindre l'UE *sur la base des mêmes critères*¹⁷ que ceux qui s'appliquent aux autres candidats,..., la Turquie bénéficie d'une *stratégie de pré - adhésion* visant à encourager et à appuyer ses réformes. » En conséquent les négociations de l'adhésion pourront commencer quand la Turquie aura rempli les critères de Copenhague. - Le texte indique aussi que les litiges territoriaux entre la Turquie et la Grèce devront être portés à l'arbitrage de la Cour Internationale de Justice de Luxembourg au plus tard en 2004. En outre, l'absence de solution politique pour Chypre ne pourra pas constituer un obstacle à l'adhésion de l'île à l'UE.

¹⁴ H. BOZARSLAN, *Politique Etrangère*, «La candidature de la Turquie à l'UE: enjeux politiques internes et immigration.», février 2001, p.384.

¹⁵ S. VANER, « La Turquie et l'Union Européenne. L'altérité commune », dans *L'Europe et la Méditerranée*, Glaverbel, Actes d'études européennes, 2001, p. 107.

¹⁶ H. VAN ROMPUY, « De grenzen van Europa en van de Unie », *D.S.* 12 décembre 2002.

¹⁷ Voir aussi le Traité d'association de 1965.

* Il serait intéressant de spéculer sur les raisons pourquoi le CE a décidé, presque sans discussion, au sommet de Helsinki en 1999 de doter la Turquie de ce statut de 'pays - candidat' :

1. Il est clair que L'UE voulait donner un signe concret « nous ne vous avons pas oubliés » aux turques après trois refus préalables.

2. La diplomatie américaine a joué un rôle-clé dans cette affaire. On ne peut pas oublier le discours tenu par Mme. M. ALBRIGHT en 1999, dans lequel elle stipule très clairement les trois conditions américaines pour un Défense Commune Européenne (DCE). Les Etats-Unis ne veulent accepter une telle politique que si l'UE respecte « les trois « D »'s ». C'est-à-dire: « no *discrimination*, no *decoupling and no duplication* ». Non seulement la DCE doit être ralié aux structures de l'OTAN¹⁸, elle ne doit également pas copier les structures de l'OTAN. Pour les turcs la première demande américaine était une pression divine vis-à-vis de leur pays. Les Etats-Unis voyaient la Turquie, comme membre de l'OTAN, plutôt *dans* la DCE et pour cette raison ils ont pressé le CE de retenir la Turquie comme « pays candidat»¹⁹.

3. Une future adhésion turque confirmerait le caractère pluraliste de l'UE²⁰. En plus, en 1999 il y avait plus de gouvernements non-chrétiens-démocrates qu'avant.

1.7. Le Traité de Nice et la vocation turque (2000) :

- La Turquie a participé pour la première fois comme pays- candidat au sommet du CE à Nice. Bien qu'elle ait participé au discussions, elle n'est pas mentionné dans les textes finals concernant l'architecture institutionnelle future de l'UE²¹, puisque les négociations d'adhésion avec la Turquie n'avaient pas encore été déclarés ouvertes.

¹⁸ Néanmoins l'UE a instauré son propre système de commando militaire (cfr. le COPS).

¹⁹ Interview avec Dr. M. JOPP, directeur de l'Institut für Europäische Politik, Berlin 18 février 2003.

²⁰ H. VAN ROMPUY, « De grenzen van Europa en van de Unie », *D.S.* 12 décembre 2002.

²¹ Protocole sur l'élargissement de l'UE, attaché au Traité de Nice, 2000.

1.8. « Le partenariat d'adhésion » et les réponses turques : « les programmes nationales (2001-2002)»:

- Pour atteindre les critères de Copenhague le gouvernement turc doit reformer sur plusieurs niveaux légaux et administratifs. Il fallait alors un fort engagement, dans la forme d'un document qui envisage toute une série de réformes approfondies, vis-à-vis les turcs et l'UE.²²

1.9. Les Conclusions du sommet du CE à Laken (décembre 2001)

- Tout d'abord les Conclusions de Laken consistent d'un paragraphe constructive vis-à-vis la candidature turque : "La Turquie a fait des progrès en ce qui concerne le respect des critères politiques fixes pour l'adhésion, en particulier par la modification récente de sa constitution. La *perspective* de l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Turquie est ainsi rapprochée. » En effet les questions 'quand?' et 'comment ?' n'ont pas été répondues²³. Ensuite les Conclusions envisagent « *une nouvelle phase* dans la stratégie de pré-adhésion de la Turquie ».

- Finalement la *Déclaration de Laken* prévoit que « tous les pays candidats seront, sans discrimination, *représentés dans la Convention sur le future de l'UE* ». Ainsi la Turquie, comme les futurs membres, est représentée dans la Convention par deux délégués de son parlement national et un représentant de son gouvernement²⁴.

1.10. Les répercussions de la décision du Conseil Européen au sommet de Copenhague (décembre 2002)

« A powerful package would have been a true offer to assist the new government in his way to 2004.²⁵»

²² Il faut comprendre ces plans nationales ensemble avec la critère d'assimiler l'acquis communautaire et les plans de stabilisation après les deux crises financières de novembre 2000 et mars 2001.

²³ E. ERDOGDU, *Meria*, « Turkey and Europe: undivided but not united », juin 2002, vol. 6, p.6.

²⁴ La Déclaration de Laken, décembre 2001, p7.

²⁵ *Abhaber* 16 janvier 2003.

* Finalement le CE a décidé de réévaluer la Turquie en décembre 2004 en espérant qu'elle atteindra à cette date les critères politiques de Copenhague. Il s'agit en effet d'un « rendez-vous pour un rendez-vous²⁶ ». Surtout le respect des droits de l'homme sera strictement jugé. Il est dommage que le CE n'ait pas fait l'effort de soutenir les réformes strictes de manière approfondie avec un financement considérable.

* En suite on peut se demander d'où vient cette date de fin 2004 ? Peut-être il y avait encore d'autres raisons, que de donner la Turquie plus de temps pour remplir les critères politiques :

1. le Commissaire de l'élargissement, M. G. VERHEUGEN, sera encore en fonction en 2004. Il connaît bien le dossier turc;
2. en 2004 il y aura de nouvelles élections dans beaucoup de grands pays de l'UE. Il s'agit d'évaluer le succès des démocrates – chrétiens qui sont plutôt contre la vocation turque²⁷.

§2. La stratégie de pré - adhésion (1999)

* La Turquie devra réaliser les critères de Copenhague. L'ouverture des négociations de l'adhésion ne peut commencer que si la Turquie répond à tous les critères politiques. A long terme elle doit remplir les deux autres critères avant que le CE retiendrait la Turquie comme pays-membre de l'UE. Pour aider la Turquie à atteindre ces critères le CE de Helsinki (1999) a prévu, dans ces conclusions, une *stratégie de pré -adhésion* qui consiste de trois majeurs éléments :

1. Huit Comités mixte UE/Turque: Pour les différents secteurs de l'acquis communautaire on a établi des comités mixte UE-Turquie qui évaluent le processus d'adaptation de l'acquis communautaire en

²⁶ S. VANER, "Les relations de la Turquie et l'UE", exposée auprès de la 35ième session de l'Académie de la paix, 15 mars 2003, Monte – Carlo, Monaco.

étudiant les (nouvelles) législations et l'implémentation de cette législation à tous les niveaux administratifs.

2. Les programmes de financement de l'UE dont la Turquie bénéficie, sont fixés dans un nouveau règlement-cadre de décembre 2001. Pour l'instant une assistance financière d'à peu près €149 millions est prévue chaque année. En plus la Banque Européenne d'Investissements (BEI) a prêté €375 millions seulement en 2001. Autrefois, dans le budget 1996-1999, l'UE avait réservé €376,2 millions comme assistance financière pour la Turquie dans le cadre du programme MEDA.

3. Enfin, le 8 mars 2001 le CE a fixé un Partenariat d'Accession (Partnership Accession Document) comme était le cas pour les futurs membres. Ce document stipule quelles réformes (juridiques, administratives, politiques et économiques) sont nécessaires et primordiales à court et à moyen terme si la Turquie veut réaliser les Critères de Copenhague. Dans ce document on retrouve les priorités pour l'UE concernant la démocratisation et les droits de l'homme. La Commission Européenne rapporte régulièrement au CE les progrès et les défis (Rapports Réguliers) à cet égard.

* La réaction turque ²⁸:

- Cette stratégie a mené pour l'instant à deux plans nationaux dans lesquelles le gouvernement turc annonce un paquet de réformes envisagés. Le plan national de mars 2001 a mené aux réformes d'août 2002 et le plan national de novembre 2002 aux réformes de janvier 2003. Un nouveau plan national est envisagé. Après chaque plan, la Commission Européenne l'évalue dans un rapport régulier et elle en tire ces conclusions. Dans le 'rapport régulier sur les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de l'adhésion' de 9 octobre 2002 la

²⁷ B. CORNELIE, "De Turkse Republiek anno 2001: van kemalistische natiestaat naar Europese lidstaat? Wat met andere talen en minderheden?", www.kul.be, 2001, p6.

Commission concluait « que la Turquie n'atteint pas encore les critères politiques, bien qu'il y a des progrès réalisés.²⁹ »

CHAPITRE 2 : LA TURQUIE N'ATTEINT PAS ENCORE LES CRITERES DE COPENHAGUE

²⁸ A voire Chapitre 2, §2.

²⁹ CCE, « Rapport régulier sur les progrès réalises par la Turquie sur la voie de l'adhésion », Bruxelles, 9 octobre 2002, p.157.

* En juin 1993 le CE de Copenhague fixait les critères auxquels un pays candidat à l'adhésion de l'UE doit satisfaire avant que celui-ci puisse-t- être retenu comme pays membre de l'UE par le CE.

§1. Les critères politiques

1.1. Etablir une vraie démocratie implique des partis politiques crédibles.

* Un juriste turc éminent, M. B. TANOR, a fait en 2001, sur commission du TÜSIAD, un inventaire de la législation turque qui provoque le déficit démocratique à cette époque. Il concluait: « les politiciens devraient renforcer le “civil society” en Turquie. Cela provoquerait une dynamique démocratique interne dans le pays qui transformerait la Turquie en un véritable état de droit démocratique ».

* Les élections du 3 novembre 2002 donnent un bon exemple de l'instabilité politique en Turquie :

- Bien que M. R. ERDOGAN soit un ancien membre du parti politique prohibé du M. N. ERBEKAN, à peu près 10 millions de turcs ont voté le 3 novembre 2002 en faveur d'un tout nouveau parti politique l'AKP (Parti politique pour la Justice ; « AK» en langue turque signifie ainsi blanc et pur), le nouveau parti politique sous la direction de M. R. ERDOGAN. Avec 34,3% de votes, l' AKP obtient, pour la première fois en 15 ans, une majorité absolue dans le parlement. Elle a formé un gouvernement sans partenaires de coalition. Le CHP est le seul parti politique d'opposition puisqu'il est le seul parti à avoir atteint la barre des 10%.

- Le succès de l'AKP et de M. R. ERDOGAN a plusieurs raisons:

1. Il y avait la crise économique en novembre 2000 et mars 2001,
2. les scandales de corruption,

3. les fausses promesses,
4. l'intégration européenne était considérée comme trop lente, le gouvernement était divisé et comptait trop sur la pression américaine sur l'UE,
5. les partis politiques existants se sont presque tous décomposés, suite à de multiples disputes internes mentionnés précédemment.

* *Note*

- Bien sûr il y a des raisons tout à fait pertinentes et relatives qui expliquent le fait qu'en novembre 2002 tous les anciens partis politiques aient été remplacés par un nouveau parti qui a obtenu tout à coup 34,3% des votes. Mais, il y a quand même également des raisons fondamentales. Est-ce qu'on peut considérer que les Turcs connaissent une vraie culture politique & démocratique ?

- Autrement dit : est-ce qu'il existe un vrai dialogue politique ? Est-ce que le gouvernement est suffisamment interpellé par le parlement national ? Est-ce que tout le « civil society » est représenté par les partis politiques existants ? Combien de politiciens n'ont pas un conflit d'intérêts ? Pourquoi le propriétaire terrien est toujours élu comme député dans les petites communautés de l'arrière pays ? Est-ce que la justice est vraiment indépendante ? La Court Constitutionnelle a encore la compétence de dissoudre des partis politiques, comme ce fut récemment le cas pour les partis *Refah* et *Fazilet*, d'inspiration religieuse. Les deux partis ont déposé plainte auprès de la Cour EDH.

- Les statistiques montrent que 85% de la population turque voulait un changement démocratique en 2001. Seulement 11% des turcs avaient encore confiance dans les partis politiques existants³⁰. Bien sûr ces statistiques sont relatives. Cependant il y avait une crise financière en février 2001, après celle de novembre 2000.

1.2. Des institutions stables qui garantissent la démocratie: le rôle de l'armée en tant qu'institut.

« Les militaires constituent le principal obstacle au respect des critères de Copenhague.³¹ »

* Le kémalisme

- Pour comprendre le pouvoir de l'armée turque, il faut le lier au *kémalisme*: i.e. adopter les structures occidentales à la particularité orientale de la Turquie³². Ceci éclaire pourquoi la constitution souligne le caractère séculaire de la république turque.

Une question fondamentale se pose: « est-ce qu'une conception de la souveraineté nationale, fondée sur le kémalisme intégriste, est compatible avec le transfert de souveraineté à l'UE ? »³³

* L'armée turque se considère comme le garant du kémalisme

- En tant qu'institut elle garantit le caractère séculier de l'état turc, en garantissant le divorce des pouvoirs de l'état et de l'église. Le général BIR, par ex., a souligné ce rôle constitutionnel de l'armée: « the military has the constitutional obligation, approved by the National Security Council, to protect the Turkish state.³⁴ » Cette compétence résulte en une forte influence de l'armée sur le gouvernement.

En 1997, par ex., le premier ministre M. N. ERBAKAN fut obligé de se retirer. Lorsqu'il a voulu construire une mosquée sur la place de Taksim à Istanbul, qu'il a banni l'obligation du port du foulard et qu'il a effectué des voyages louches vers l'Iran, la Libye et le Niger, l'armée a réagi. Il y a également eu de vrais coups militaires comme ce fut le cas pour le 12 mars 1971 et le 12 septembre 1980.

³⁰ Eurobarometer 2001, www.europa.eu.int/comm/public_opinion.

³¹ H. BOZARSLAN, « L'Europe est la seule chance de la Turquie », dans *Le Monde*, 16 décembre 2002.

³² J.LUTZ, *De gouden appel: Turkije tussen oost en West*, De Geus, Breda, 2002, p. 56.

³³ *Bulletin Quotidien Europe* 21 novembre 2002, 8344.; W. LANGEN, « The confines of Europe – EU membership for Turkey », dans *Pro Europe*, Roland Enrich Publishers Berlin, p. 323.

³⁴ Cite par B. ALIRIZA, « Clinton in Turkey : reviewing « the Turkish model » », www.csis.org/turkey, 16 novembre 1999.

- Selon des statistiques de 2001 les turcs ont une entière confiance en leur armée. En temps de crises économiques et politiques l'armée préserve la stabilité relative.³⁵ On peut comparer cette préoccupation populaire avec la popularité de la reine hollandaise Wilhelmina ou du roi belge Léopold III dans les années 1930 après le 'Wallstreet Crash'.

* Selon M. H. BOZARSLAN, co-directeur de l'Institut d'études de l'islam et des sociétés du monde musulman, le vrai kémalisme est mort en 1945 avec le passage au *pluralisme*. « Il s'est ensuite perpétué comme religion à laquelle adhère une partie de l'armée, de l'establishment et de l'intelligentsia, et d'autre part comme un esprit de corps utilisé par les militaires pour forger une solidarité, ..., comme une culture politique sans rapport avec la réalité turque actuelle. Vous avez à la fois une adhésion au modèle occidental en tant que *civilisation* et un rejet de ce même modèle en tant que *système politique*. Il faut donc trouver un contrat social qui permette d'avoir la sécularisation et la démocratie. Les militaires ne peuvent pas être les garants de la démocratie et de la laïcité. La fin du rôle de l'armée comme arbitre et superviseur de la vie politique est liée à l'entrée de la Turquie dans l'UE ³⁶ »

* Le Conseil de Sécurité Nationale

- Jusqu'aux réformes d'octobre 2001, le Conseil de Sécurité Nationale (CSN) était composé à moitié de politiciens élus et à moitié de staff militaire. Aujourd'hui il faut une majorité de membres politiciens/citoyens. Le CSN 'avise' le gouvernement sur les questions de sécurité. Autrefois (et encore aujourd'hui) elle avisait surtout sur *le nationalisme kurde et l'islam politique* (comme deux menaces internes)³⁷. L'UE demande à la Turquie de réformer le CSN en un vrai institut consultant sans autorité exagéré.

³⁵ 80% des ondervraagden in 2001; Eurobarometer 2001, www.europa.eu.int/comm/public_opinion.

³⁶ H. BOZARSLAN, "L'Europe est la seule chance de la Turquie", dans *Le Monde*, 16 décembre 2002.

³⁷ B. ALIRIZA, « Clinton in Turkey: reviewing « the Turkish model » », www.csis.org/turkey., 16 novembre 1999.

- Au début de 2003, l'armée commençait de plus en plus à critiquer publiquement le nouveau gouvernement. Non seulement à cause des tendances islamistes dans l'AKP, mais aussi parce que le gouvernement ose négocier le plan « Anan ». ³⁸ Ensuite, le premier février 2003, le CSN a décidé de 'consulter' le gouvernement pour prendre des mesures militaires et autoriser des bases militaires américaines sur le territoire turc. ³⁹ Néanmoins le parlement national en décida autrement. La réaction de l'ancien ministre des affaires étrangères ⁴⁰, M. Y. YAKIS, ne se pas fait attendre : « on a raté un injection importante de \$ et les conclusions que les Etats-Unis tireront ne seront pas encourageantes. ⁴¹»

- Est-ce que cet événement indique la fin du rôle de l'armée et le CSN comme superviseur de la vie politique en Turquie ? Il faut voir la décision du parlement turc dans son propre contexte. Il était à ce moment là surtout important de « pouvoir réagir soi même » en cas d'un éclatement de la crise kurde. Alors on peut comprendre la dissidence du parlement turc vis-à-vis de son armée, partenaire américaine. En outre, deux semaines après cette décision 'révolutionnaire' le parlement a quand même approuvé une motion qui autorisait des vols américains au-dessus de la Turquie, et ceci sans aucune 'compensation' américaine. Dire qu'il s'agissait d'une rupture importante entre l'armée et le parlement est une thèse exagérée. *Note:* Le part des dépenses militaires consiste déjà depuis le medio des années 1980 (le début d'une guerre totale contre le PKK) un tiers du PNB turc ⁴².

1.3. Le nouveau cadre juridique de protection et respect des minorités

« L'état turc forme avec son territoire et sa nation une entité indivisible. Sa langue officielle est le turc. ⁴³»

³⁸ *The Economist* 3 février 2003.

³⁹ *The Economist* 3 février 2003.

⁴⁰ Lorsque M. R. ERDOGAN est devenu premier ministre, M. A. GULL est devenu le nouveau ministre des affaires étrangères depuis le 23 mars 2003.

⁴¹ Y. YAKIS dans *Knack* 19 mars 2003.

⁴²

⁴³ Art 3,1 de la Constitution turque, conforme les adaptations du 3 octobre 2001.

A) *Le nouveau cadre de protection:*

- Les législations turques ne reconnaissent pas la notion de « minorité », cela s'explique par le kémalisme qui inscrit le concept de l'état-nation dans la constitution. Pourtant certaines minorités non - musulmanes (Grecs, Arméniens et juifs) bénéficient de quelques droits culturels spécifiques et cela déjà depuis l'apparition de l'état turc. En raison d'une certaine pratique héritée de l'empire ottoman.

- Les dernières années, le dialogue entre les minorités (ethniques et religieuses) et le gouvernement turc se déroule bien, puisqu'ils ont le même objectif final. Toutes les minorités en Turquie soutiennent l'adhésion de la Turquie à l'UE⁴⁴. De ce fait, ces dernières années, les droits des minorités se sont peu à peu approfondies et élargies successivement.

- Les réformes du 3 août 2002, sous M. B. ECEVIT, ont aboli la peine de mort, levé l'interdiction qui frappait les langues non turques et ont permis, dans une certaine mesure, l'enseignement dans « la langue maternelle » et la possibilité d'émissions non - turques.

- Sous M. R. ERDOGAN un première paquet de reformes importantes a été approuvé en janvier 2003 par le parlement national. Ceci résulte en une zéro - tolérance vis-à-vis de la torture, plus de liberté pour l'exercice des droits fondamentaux et le comble que les arrêts de la Court EDH rendront à l'avenir la possibilité - aux tous partis avec un intérêt - de demander la révocation du jugement préalable. En plus l'état d'urgence dans certaines provinces du sud-est du pays (ou habitent la plupart des kurdes) a été supprimé. Le gouvernement envisagera encore un paquet de réformes.

⁴⁴ H.-L. KIESER, "Die geschichtliche Tiefe europäisch-türkischer Zusammengehörigkeit", *Neue Zürcher Zeitung* 18/19 janvier 2003.

B) Une minorité religieuse: les alevites

- Les alevites représentent à peu près un quart de la population totale et leurs traditions diffèrent de celles des sunnites. Ils se voient comme les protecteurs de l'état séculier. Comme ils ont réussi à influencer et à appartenir à l'establishment, ils ne craignent pas d'être soumis par une tyrannie sunnite⁴⁵.

C) Les problèmes des nouvelles protections à la suite de l'adhésion à l'UE, le cas des Kurdes :

« Dans la tradition kémaliste, les kurdes ne forment pas une minorité ethnique, il s'agit plutôt des « turcs de montagne ». Le mot 'kurde' est dérivé du glissement des pieds de ces turcs de montagnes, qui fait le bruit 'krirt – krirt' ⁴⁶. »

- Au Moyen-Orient les kurdes représentent la quatrième nation, après les arabes, les persans et les turcs. Aujourd'hui entre douze et quinze millions de kurdes habitent environ en Turquie⁴⁷.

- Après vingt ans de guerre en Turquie et quarante mille morts, les organisations (paramilitaires/politiques) de pression kurdes, rêvent encore d'une protection réelle des kurdes. Ils exigent un statut d'autonomie, inspirée sur le modèle espagnol, pour la région d'Anatolie. Celle-ci, épuisée par la guerre, est la plus pauvre de la Turquie. La région souffre chroniquement des sous – investissements.

- Le *KADEK* (le successeur du *PKK*) préfère, comme elle attend les réformes turques conforme des critères politiques de Copenhague, -officiellement- le chemin de la diplomatie. L'organisation se profile comme gauchiste, socialiste et démocrate⁴⁸. Elle plaide pour l'adhésion de la Turquie à l'UE.

⁴⁵ F. REIL et A. ZORLU, "De angst voor Turkije", www.kul.be, 1998, p5.

⁴⁶ J. LUTZ, *De gouden appel: Turkije tussen Oost en West*, De Geus, Breda, 2002, p. 130-155.

⁴⁷ S. VANER, "Les relations de la Turquie et l'UE", exposée auprès de la 35ième session de l'Académie de la Paix, 15 mars 2003, Monte – Carlo, Monaco.

⁴⁸ Déclaration du conseil présidentiel du *KADEK* sur la présente situation politique dans la Turquie - octobre 2002.

- Il est probable que la décision, prise le 11 janvier 2000 par le gouvernement turc, de ne pas exécuter la peine de mort de M. A. ÖCALAN, a évité de nouveaux actes armés, même terroristes, des militants kurdes. Il est également probable que M. B. ECEVIT a voulu éviter un arrêt négatif de la Court EDH. En tout cas, l'UE a inscrit ensuite le *PKK* sur sa liste d'organisations terroristes.

* Bien que la langue kurde ne soit plus interdite depuis 1991, les kurdes ont dû attendre encore une dizaine d'années avant que les nouvelles réformes soient implémentées. Depuis août 2002 les nouveaux droits des minorités sont en vigueur. Celui qui les analyse, peut conclure qu'en effet, il n'y a pas eu tellement de réformes remarquables⁴⁹ :

- En effet, l'éducation « dans la langue maternelle » est autorisée, mais à condition que l'étudiant ait au moins dix huit ans et soit diplômé d'une école turque qui suit le système d'études officielles (donc après huit ans d'enseignement en turc). En plus, l'enseignement en kurde est seulement autorisé pendant le week-end et les vacances. Il s'agit strictement de cours de « langue maternelle », d'autres cours ne sont pas autorisés. Les professeurs doivent être d'origine turque et ne sont pas rémunéré pour leur travail.

- La presse en langue kurde reste interdite, mais existe néanmoins.

- Bien qu'il y ait encore des limitations, les réformes du 3 août 2002 prévoient la possibilité d'émissions de télévision⁵⁰ et de transmissions radiophoniques en langue kurde. Néanmoins les réformes doivent encore être implémentés.

- Un point positif est que, après quinze ans, M. R. ERDOGAN ait levé l'état d'alerte dans onze provinces du sud-est de la Turquie, mais il est claire que les « réformes libérales » d'août 2002 ne sont pas tellement remarquables.

⁴⁹ www.kurdishinstitute.be; J. BEGHIN, « De lakmoesproef voor Erdogan », D.S. 12 décembre 2002.

* Aujourd'hui les kurdes ne sont presque pas représentés dans le parlement national puisque le parti politique qui représente en principal les kurdes, *Hadep*, n'a obtenu que 6,2% des votes (3,8% sous la barre des 10%). Le *Hadep* devrait mieux mobiliser le « civil society », ainsi que l'UE lorsque pour l'instant la cause kurde reste encore lié à la connotation du *PKK*, i.e. sa guérilla ainsi que sa transport illégale de drogue et d'armes⁵¹. Les autorités turques considèrent les groupes de pression *KADEK* et *DHKP-C* comme des groupes terroristes. Il en suit qu'elles demandent à l'UE de placer également ces groupes sur la liste des groupes terroristes, émise après les attentats du « 09/11 ».

- L'armée turque continue à 'sécuriser' la frontière sud-est avec l'Irak. On peut espérer que la pression internationale (surtout du CE et du Commissaire M. G. VERHEUGEN) reste suffisamment forte, de telle sorte que l'armée turque n'envahit pas massivement l'Irak du nord.
- Il est douteux que la plupart des kurdes veuillent vraiment d'indépendance. L'Anatolie est tellement pauvre qu'elle dépend fortement des investissements turcs. Il s'agit primordialement d'une reconnaissance des droits culturels⁵².

D) Une deuxième minorité ethnique: le cas des Arméniens

* Les turcs ne se sont jamais excusés pour « le génocide ⁵³ » arménien au début du XXIème siècle. D'après les arméniens le 24 avril 1915 à peu près 1.500.000 arméniens ont été déportés et tués.

- L'UE a demandé au gouvernement turc d'admettre le « génocide » arménien. Le débat sur le massacre arménien est actuel et est lié à la vocation européenne de la Turquie. Le 18 janvier 2001 le parlement français, par ex., a voté une loi en reconnaissant le « génocide »

⁵⁰ En 2001 les émissions en langue kurde qui ont été émis de l'étranger, par. ex. *MedyaTV* qui opère de la Belgique, étaient encore considérés comme « illégaux », *Turkish Daily News* 28 mars 2001.

⁵¹ B. CORNELIE, "De Turkse Republiek anno 2001: van kemalistische natiestaat naar Europese lidstaat? Wat met andere talen en minderheden?", www.kul.be, 2001, p.6..

⁵² B. CORNELIE, "De Turkse Republiek anno 2001: van kemalistische natiestaat naar Europese lidstaat? Wat met andere talen en minderheden?", www.kul.be, 2001, p.3..

⁵³ En effet les autorités admettent les massacres de 1915, mais rejettent le mot « génocide ».

arménien. Ainsi, les relations franco-turques ont traversés une période de grand froid⁵⁴.

* *Avant* ce massacre arménien, l'empire Ottoman a connu une période des lumières de 1839 jusqu'à 1878, notamment l'ère des *Tanzîmât* (= restructuration). Il s'agissait d'une série de réformes, basées sur le modèle de l'Occident, qui a mené finalement à l'adoption d'une nouvelle constitution, inspirée de la constitution belge, en 1876. Après le traité de San Stefano (1878) le nouveau sultan ABDUL-HAMID II (1876-1909) se jette de nouveau dans les bras de l'islam. L'état était à nouveau fondé sur une base nationaliste et musulmane. En 1909 les révolutionnaires renversèrent le vieux sultan. D'après eux le retour au nationalisme était encore trop lent. C'est à eux qu'on doit le massacre des arméniens⁵⁵. Ces révolutionnaires promettaient aux pauvres kurdes fanatiques que les terrains qu'ils prendraient aux communautés arméniens et assyriennes leur appartiendraient. ⁵⁶

- L'état turc d'aujourd'hui fut fondé en 1922, par Mustapha Kémal, *après* ce massacre. Le gouvernement turc craint qu'en admettant sa responsabilité, il ouvre la voie à des revendications territoriales et de demandes de compensation financière de la part des Arméniens. Néanmoins l'état turc est devenu l'ayant cause de l'ancien empire ottoman. Il est allé dans toutes ces droits et obligations.

* Aujourd'hui à peu près 40.000 arméniens vivent encore en Turquie, concentrés à Istanbul⁵⁷. L'empire ottoman prévoyait quelques droits culturels spécifiques qu'ils peuvent encore exercer aujourd'hui, mais qu'ils considèrent pas suffisant. Les attentats perpétré par le groupe arménien *Asala* (surtout pendant les années 1970 et 1980) ont coûté

⁵⁴ *Le Monde* 15/16 décembre 2001.

⁵⁵ M. DE TRAZEGNIES, *Libre Belgique* 4-5 janvier 2003.

⁵⁶ B. CORNELIE, "De Turkse Republiek anno 2001: van kemalistische natiestaat naar Europese lidstaat? Wat met andere talen en minderheden?", www.kul.be, 2001, 6p.

⁵⁷ *Le Monde* 15/16 décembre 2001.

la vie à des dizaines de diplomates turcs et n'ont en comme résultat que de durcir la position de l'opinion publique turque.

E. Quelles conséquences d'un nouvel Irak fédéral ? :

* Un nouvel Irak – fédéral peut faire renaître le séparatisme kurde dans le sud-est de la Turquie. Au début mois de février 2003, l'armée turque était déjà confrontée à des guérillas kurdes⁵⁸. D'autre part un pays-fédéral voisin peut également inspirés les turcs. Comme les notions de « régionalisation » et de « subsidiarité » qu'entreront dans le Moyen-orient, pourront devenir un catalyseur pour la démocratisation de la Turquie.⁵⁹ Peut-être les minorités en Turquie obtiendront alors à moyen terme plus de libertés et de droits. En dehors des minorités ethniques kurdes et arméniennes, il y a encore deux petites communautés grecques et juives (surtout à Istanbul) et quelques identités ethniques (Laz, Roms, Assyriens) dans le Caucase.

1.4. L' UE insiste sur la primauté du droit et le respect de droits de l'homme, notamment l'élimination totale de la torture et la libération de tous les prisonniers pour délit d'opinion ;

* En général, la situation des droits de l'homme reste préoccupante en Turquie. Une *réforme constitutionnelle* majeure fut adoptée en octobre 2001 dans le but de renforcer les garanties dans ce domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Un nouveau code civil a été adopté en novembre 2001, ainsi que quatre paquets de réformes, respectivement en février, mars, août 2002 et janvier 2003. Il en résulte en outre l'abolition de la peine de mort *en temps de paix*, plus de libertés pour les minorités ethniques et religieuses - non musulmanes (*cfr.* supra) et l'extension de la liberté d'expression.

- Alors que cet *UE-isation* intensive est remarquable, le problème de *l'implémentation* de ces nouvelles lois se pose manifestement. Surtout

⁵⁸ *The Economist* 3 février 2003.

⁵⁹ D.ROCHTUS, « Het nieuwe Irak en het oude Turkije » *D.S.* 20 janvier 2003.

les échelons administratifs bas (*cfr* culture de police) et les directions des prisons manquent d'implémenter le nouveau cadre juridique. En janvier 2003, par ex., La Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) a de nouveau constaté que les autorités turques violent encore régulièrement et systématiquement le droit pénal procédural⁶⁰ : « FIDH is particularly concerned by the reported increasing use of more sophisticated methods of torture, detectable only by advanced forensic investigation methods, which are rarely available. Torture will continue unless the lawyers' right to have access to their clients is guaranteed. » Le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) a soumis beaucoup de recommandations après plusieurs visites aux prisons turques⁶¹.

-Les réformes de janvier 2003 prohibent finalement la torture.

* La Commission a encore souligné dans ce Rapport Régulier du 9 octobre 2002 que les critères politiques, bien qu'il y ait des progrès énormes, ne sont pas encore *entièrement* remplis. Elle encourage la Turquie à prendre des mesures concernant⁶²:

- l'extension des droits syndicaux et associatifs,
- l'extension de la liberté d'opinion et de la radiodiffusion,

La Turquie a encore trop de journaux fermés et de journalistes, écrivains et éditeurs condamnés. Il en résulte qu'il n'y a que deux groupes de media qui contrôlent plus de 70% de la circulation dans un pays de 66,5 millions d'habitants.⁶³ C'est positif que l'importance des ONG et des groupes de pression ait augmenté ces dernières années.

- l'extension des droits et libertés pour les religions non - musulmanes,
- l'abolition totale du travail des enfants,

⁶⁰ *Abhaber* 10 janvier 2003.

⁶¹ www.cpt.coe.

⁶² CCE, « Rapport régulier sur les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de l'adhésion », Bruxelles, 9 octobre 2002, p.47-50.

⁶³ *The Economist* 17 décembre 2002, country briefings - Turkey.

- le fonctionnement des cours (surtout cours de sécurité de l'Etat) n'est pas encore conforme aux normes internationales (indépendance et cohérence),
- la lutte approfondie contre la corruption,
- en pratique le rôle du CNS n'a pas encore changé.

§2. Les critères économiques

* Depuis les premiers Rapports Réguliers de la Commission Européenne sur les progrès réalisés par la Turquie, la Commission signale que la Turquie a une *capacité économique insuffisante* et une *instabilité macro-économique*, mais qu'elle progresse néanmoins vers la mise en place d'une économie de marché viable, bien qu'elle subisse encore les conséquences de deux crises financières⁶⁴. Comment ces maladies chroniques pourraient se développer et comment la Turquie pourrait en guérir ?

- Dans les années 1980, après le coup d'état militaire, la dynamique économique se relançait sous la direction du premier ministre, M. T. OZAL, qui a libéralisé le marché turc. Mais ce développement économique (industrie, tourisme,...) était concentré presque totalement presque complètement dans l'ouest du pays. Néanmoins l'inflation structurelle (pendant des années plus de 70%) et la corruption persistait (persiste). En outre, depuis 1984 la lutte militaire contre le PKK aurait coûté entre 65 et 85 milliards de \$.⁶⁵ En 1989 l'économie turque était de l'ordre de celle du Brésil en 2001.⁶⁶

* Novembre 2000: la première crise financière

⁶⁴ CCE, « Rapport régulier sur les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de l'adhésion », Bruxelles, 9 octobre 2002, p.66-67.

⁶⁵ S. VANER, « La Turquie et l'Union Européenne. L'altérité commune », dans *L'Europe et la Méditerranée*, Presse d'études européennes, Glaverbel, 2001, p. 116.

⁶⁶ T. COVILLE, "Turquie: la crise annoncée", www.strategicsinternational.com, 11 juin 2001.

- C'est curieux, mais les structurations et les réorganisations du monde financier turc pendant les années 1990, sous la direction du FMI, ont mené à la crise financière de novembre 2000 suite à l'éclaircissement par le contrôle des fondements financiers des banques d'état (traditionnellement liées aux partis politiques). L'enquête sur l'origine des réseaux financiers était la raison pour laquelle les investisseurs se retiraient et la crise commença. Le FMI fut obligé de soutenir la Turquie une fois de plus avec \$7,5 milliards.

* Février 2001: la deuxième crise financière

- Le président turc, M. A. SEZER, annonça que toutes les banques seraient contrôlées par des investigateurs présidentiels d'anti-corruption. Les marchés financiers ont immédiatement (spéculation) réagi: le cours de la Lira turque baissa de presque 40% et l'indice boursier de 63%. Cette crise financière est alors considérée comme *politico-économique*. L'ancien vice-président de la Banque Mondiale, M. K. DERVIS, qui était considéré comme neutre, devint le nouveau ministre des affaires économiques. Il travaillait avec le FMI à un paquet de mesures. Un nouveau programme économique en fut le résultat. C'est le plus vaste plan que le FMI ait jamais négocié. Dans ces conclusions de juin 2001 le CE stipule que la Turquie *devra* implémenter le programme économique du FMI. Pourtant, le FMI comme organisation internationale, n'a rien à faire avec les relations entre l'UE et la Turquie.

* Les programmes économiques de réformes et de stabilisation du FMI -L'*objectif* était d'abattre l'inflation chronique et les maladies structurelles connues:

- la dette extérieure de 114 milliards de \$ en 2001
- l'évasion fiscale
- une économie informelle de 30 à 50% du PIB
- des activités économiques non déclarées telle que la contrebande officieuse dans le Sud-Est du pays

- le trafic de drogues et d'armes
- l'agriculture peu contrôlée
- la rébellion au fisc
- la corruption

-Comment ?

- politique d'une discipline budgétaire rigoureuse,
- politique monétaire restrictive,
- politique de change contraignante,
- réformes structurelles visant à privatiser les secteurs des banques, de l'énergie et de la télécommunications.

Le premier plan pour trois ans fut signé en décembre 1999. Le FMI a immédiatement prêté un premier crédit de 3,7 milliards de \$ à la Turquie.

-Résultats ?

Ce plan a conduit à quelques résultats satisfaisants en 2000, dont l'amélioration de l'environnement macro-économique était la plus importante. Mais fin 2000 une nouvelle grave crise financière surgît. Après quatorze mois ce premier plan fut dérogé. Après cette date le FMI a révisé l'agrément deux fois. Une première fois en mai 2001, avec la dévaluation du Lira cet année – là comme résultat, et une deuxième fois en février 2002.

** Anno 2003*

- Les paiements des intérêts sur les dettes accrues seules se montent à environ 38 milliards \$ pour 2003.

La Turquie a des dettes énormes au FMI. Pour les prochaines deux années la Turquie a emprunté encore une fois environ 16 milliards \$ au FMI. M. R. ERDOGAN a insisté sur cette nouvelle révision du deal avec le FMI. M. A. GÜL vise à réduire l'inflation en deux ans jusqu'à 10% et envisage une croissance économique de 4,5%. Il a promis

d'appliquer ce nouveau deal avec le FMI. Après ses premiers discours la Lira turque commença déjà à se rétablir, mais bien-sûr la guerre en Irak, comme en 1991, a eu de mauvaises conséquences pour la faible économie turque en augmentant les intérêts⁶⁷ et en baissant l'influx touristique. En outre le risque de nouvelles secousses sismiques⁶⁸ reste très réel car la Turquie est située au lieu de rencontre de cinq plaques tectoniques⁶⁹. La secousse sismique à Bingöl le 1 mai 2003 nous l'a rappelé encore une fois.⁷⁰ Il est douteux que les buts de M. A. GUL seront atteints. La Commission estime que l'inflation se monte à 27,5% en 2003 et à 18,5% en 2004. Elle estime le déficit public de la Turquie à -11,5% et -9% à ces dates respectivement.

§3. L'adoption de l'acquis communautaire

* La Commission examine également la capacité de la Turquie à assumer les obligations découlant de l'adhésion – c'est-à-dire le cadre juridique et institutionnel, connu sous le nom d'*acquis communautaire*, qui permet à l'UE de concrétiser ses objectifs.

- Elle conclue que la Turquie a réalisé un bon degré d'alignement législatif dans les domaines couverts par l'union douanière, tandis que dans d'autres domaines l'alignement est moins avancé. Des divergences majeures subsistent entre l'acquis et la législation turque.
- Les capacités administratives doivent être renforcées et des efforts considérables restent à faire⁷¹. Ce dernier problème de la capacité administrative reste également valable pour les futurs pays-membres.

⁶⁷ *The Economist* 3 février 2003.

⁶⁸ Le 17 août et le 12 novembre 1999 plus de 16.000 et 500 gens étaient morts.

⁶⁹ P. VANRIE, "La Turquie est-elle européenne?", www.medeia.com, novembre 2002, p. 68.

⁷⁰ Le nombre de morts s'est élevé à 167. Il semblait que le bâtiment d'une école souffrait d'un vice caché. D'après les citoyens du Bingöl ceci était la faute des autorités. *D.S.* 5 mai 2003. La corruption était la raison d'être des vices cachés dans les bâtiments détruits par les sismiques du 17 août 1999, voire aussi B. ALIRIZA, « Clinton in Turkey : reviewing « the Turkish model » », www.csis.org/turkey., 16 novembre 1999.

Sans une propre administration, la mise en œuvre et l'application effective de l'acquis dans les différents secteurs ne peut pas être assurée. Pourtant l'UE prévoit un programme financier qui englobe les manquements administratifs.

* Il est clair qu'il faut encore beaucoup de réformes légales et d'implémentations en Turquie. C'est pourquoi M. R. ERDOGAN fait appel aux *forces séculières* dans le parlement turc : « ils seront utiles, plus qu'avant... »⁷². Le gouvernement envisage, après le paquet de réformes de janvier 2003, un nouveau paquet de réformes pour le fin de cette année.

II. LES POSSIBLES SCENARIOS POUR LA FUTURE DE LA TURQUIE

⁷¹ CCE, « Rapport régulier sur les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de l'adhésion », Bruxelles, 9 octobre 2002, p.146-149.

⁷² *The Economist* 16 novembre 2002.

* Tout d'abord il faut mentionner que les critères de Copenhague ne sont pas les seuls paramètres qui servent à juger la vocation européenne de la Turquie. Il faut lire ces critères, et sûr-tout les critères politiques, ensemble avec toute une série de paramètres et de motifs, plutôt *politico-culturelles*, qui précèdent le débat sûr l'adhésion de la Turquie. Ils ne sont bien évidemment pas retenus dans les textes officiels des institutions européennes. Certains les considèrent comme une part d'arbitraire et imprécis⁷³. Par contre plusieurs œuvres académiques se déroulent sur un ou plusieurs de ces paramètres d'une manière bien élaborée.

* Ensuite, la situation de la Turquie est *particulière* :
Au contraire des pays de l'Europe de l'est, la Turquie manque la motivation morale/symbolique de *réunifier l'identité historico-culturelle* ou au moins elle rate une position géographique homogène *dans* l'Europe. En outre, la Turquie appartient déjà au camp de l'Ouest ; elle ne risque pas d'être surpris par la Russie croissante.

SCENARIO 1. LE STATUS QUO, NON A L'ADHESION A L'UE

⁷³ S. VANER, « La Turquie et l'Union Européenne. L'altérité commune », dans *L'Europe et la Méditerranée*, Glaverbel, Presse d'études européennes, 2001, p. 108.

§1. La Turquie n'appartient pas à l'Europe comme entité

géographe

« La Turquie a sa tête en Europe, son corps est en Asie. La question n'est pas si la Turquie est dans l'Europe, mais si elle a sa place dans l'UE. ⁷⁴»

*Art 49 TEU prévoit que chaque état *européen* a vocation d'introduire une requête pour devenir pays-membre de l'UE à condition qu'il respecte les principes de base de l'art. 6, 1 TUE.

Il s'agit alors d'analyser les décisions de la CE pour comprendre qu'est-ce que la notion '*européen*' signifie.

- Le débat est actuel lorsque, en tant que président de la Convention de la future de l'Europe, M. Valéry Giscard d'ESTAING s'est exprimé le 7 novembre 2002 en faveur de la thèse suivante: «la Turquie est un pays proche de l'Europe, un pays important, qui a une véritable élite, mais ce n'est pas un pays européen, ..., sa capitale n'est pas en Europe, elle a 95% de sa population hors de l'Europe, ce n'est *pas un pays européen*. En outre, le lendemain du jour où on ouvrira des négociations avec la Turquie, vous aurez une demande marocaine d'adhésion à l'UE, le roi du Maroc l'a dit depuis longtemps. Dès lors que l'on sort du continent, pourquoi sortir du continent à l'est et ne pas sortir de l'ouest ? ⁷⁵» C'est dans cette thèse qu'on doit situer – à titre personnel l'expression de M. Giscard d'Estaing « que l'élargissement hors de l'Europe est la fin de l'UE.»

- Les réactions des majeurs joueurs politiques ne s'est pas fait attendre après ce nouveau « identity - crisis⁷⁶» de l'UE. On peut considérer le débat sur les frontières de l'Europe comme un 'faux débat'⁷⁷ était par exemple la réponse du premier ministre belge M. G. VERHOFSTADT, ou « la question sur les frontières de l'Europe est

⁷⁴ *La Libre Belgique*, 4 décembre 2002.

⁷⁵ *Le Monde* 8 novembre 2002.

⁷⁶ *Newsweek* 2 décembre 2002.

⁷⁷ Speech du premier ministre belge, M. G. VERHOFSTADT auprès le Collège d'Europe de Bruges, novembre 2002.

aussi vide de sens que la question sur les frontières de l'univers⁷⁸ ». Il y avait évidemment des positions qui soutiennent celle de M. V.G. d'ESTAING: « inviting Turkey to join the EU is the kind of decision that can only be taken by people with no sense of european history.⁷⁹ »

- D'abord ce n'était pas la compétence de la Convention de formuler un point de vue sur ce sujet. M. V.G. d'Estaing a peut-être commis une erreur déontologique en s'exprimant sur ce sujet, mais le fait que le Président de la Convention s'exprime sur la vocation turque manifeste que ce débat est lié au cœur du débat sur *la finalité de l'Union*. C'est dommage que ses expressions, en tant que Président, aient affecté indirectement la crédibilité de la Convention, mais le débat sur les frontières de l'UE était au moins de nouveau relancé.

* Alors, évaluons-nous les décisions prises par le CE concernant la candidature des quelques pays (*non*) – européens :

- Tout d'abord il faut remarquer que pas tous les pays – membres fondateurs étaient à 100% situés en Europe. La France par ex. n'avait que % de son territoire en Europe en 1958. Aujourd'hui la Réunion par ex. fait encore partie de l'UE.

- La candidature du Danemark fût acceptée bien que moins d' 1% de son territoire était situé en l'Europe. Après le Groenland a sorti la Communauté Européenne en 1975.

- Le Maroc était refusé lors qu'elle n'appartenait géographiquement pas à l'Europe.

- Chypre ne fait également pas partie de l'Europe, par contre sa candidature fût retenue lorsqu'elle « consiste de deux peuples européens ».

* Le cas de Chypre nous apprend que les turcs - chypriotes sont considérés comme un peuple européen. Par conséquent le CE pourrait

⁷⁸ Knack 27 novembre – 3 décembre, interview avec M. M. EYSKENS, ancien premier ministre belge.

⁷⁹ M. P. BIROLI dans le *Financial Times* 22 novembre 2002; *The Economist* 23 novembre 2002.

retenir chaque pays peuplés de turques comme pays - candidat à l'adhésion de l'UE. Est-ce que le Turkménistan pourrait alors entrer un jour dans l'UE ou l'Irak lorsqu'elle a une minorité turcophone ?

* C'est vrai que le président américain M. G. WASHINGTON n'a jamais pensé que l'Alaska par ex. appartiendrait un jour aux Etats-Unis. Il faut relativiser la question sur les frontières de l'UE. L'UE est un concept qui exprime sa propre vision sur les idées de démocratie, de droits de l'homme, de liberté et d'égalité (art 6, 1 TEU). La question est alors si un pays atteint ces critères « oui » ou « non » et ce processus de transformation pourrait durer plus de cinquante années.

- En tout cas, au point de vue juridique, on ne peut plus contester que la Turquie ne fait pas partie de l'Europe car la Turquie a été retenu comme pays avec le statut de candidat pays – membre, en conséquent le CE a déjà reconnu que la position géographique de la Turquie est compatible avec les frontières géographiques de l'UE.

§2. Un nouveau pois lourd dans le 'decision-making-proces' de l'UE : « le Cheval de Troyes »

« L'admission turque constituerait un moyen pour les américains de neutraliser le pouvoir décisionnel de l'UE. ⁸⁰ »

* La Turquie compte aujourd'hui 66,5 millions d'habitants. En raison de son dynamisme démographique (+ 1,4 % entre 1997-2001⁸¹) elle serait, à la condition qu'elle adhère à l'UE, un jour le plus grand état - membre. Par conséquent elle disposerait du groupe parlementaire le plus nombreux au Parlement Européen (PE)⁸². Comme le 'decision-making-proces' serait au sein du CE de plus en plus basé sur le vote à

⁸⁰ X, "Non à l'entrée de la Turquie dans l'UE", www.aipj.net, 2002.

⁸¹ *The Economist*, Factsheet Turkey, janvier 2003.

⁸² Suite au traité de Nice l'Allemagne (80 millions d'habitants) a 99 députés européens sur un total de 726 à 2003.

la majorité (qualifiée)⁸³, le vote turc serait dans le futur le plus important au sein du CE aussi qu'au sein du PE.

- En plus, depuis que le Traité de Nice est en vigueur, la procédure de décision au sein du CE prévoit un test facultatif démographique⁸⁴.

Dans une UE de 600 millions de citoyens, la partie de la Turquie consistera de moins de 15%. Il en suit que l'Allemagne et la Turquie avec un autre grand pays pourraient toujours bloquer une décision au sein du CE. Alors la crainte des Verts Européens – fédéralistes du PE que l'entrée de la Turquie dans l'UE ne fasse glisser le système communautaire vers un système intergouvernemental⁸⁵ est fondée.

* Comme l'Angleterre était considéré comme l'espion atlantique dans la construction européenne par le général M. C. de GAULLE dans les années 1950 et 1960, cette thèse pourrait également s'adresser à la Turquie d'aujourd'hui. Comme partenaire privilégiée depuis plus de cinquante d'années des Etats-Unis, les américaines pourraient influencer fortement la politique européenne le jour ou la Turquie deviendra membre de l'UE⁸⁶.

* M. H. SCHMIDT considère qu'une politique commune européenne vis-à-vis du Moyen-Orient ne sera plus possible le jour qu'on la Turquie sera membre de l'UE.⁸⁷

- Non seulement les relations avec le Moyen-Orient changeront, mais il y a aussi un risque majeur que les relations entre l'EU et la Russie se refroidissent. En particulier parce que la Turquie se voit comme l'alliée naturelle de la ceinture turque - islamique, de l'Ouzbékistan et du Kirghistan jusqu'aux territoires chinois⁸⁸. L'entrée de la Turquie

⁸³ Voir la Déclaration de Laken, décembre 2001, p.1.

⁸⁴ Protocol A art.3, attaché à la Traité de Nice.

⁸⁵ *Le Monde* 20 novembre 2002.

⁸⁶ H. VAN ROMPUY, « De grenzen van Europa en van de Unie », *D.S.* 12 décembre 2002.

⁸⁷ H. SCHMIDT, cité dans W. LANGEN, « The confines of Europe – EU membership for Turkey », dans *Pro Europe*, Roland Enrich Publishers Berlin, p. 321.

⁸⁸ W. LANGEN, « The confines of Europe – EU membership for Turkey », dans *Pro Europe*, Roland Enrich Publishers Berlin, p. 322.

permettrait aux Etats-Unis d'augmenter leur hégémonie dans ces républiques turcophones d'importantes réserves de pétrole.⁸⁹

- La question du Commissaire de l'élargissement, M. G. VERHEUGEN, reste fondamentale : « quel agenda politique est-ce que la Turquie mènera à long terme ? »⁹⁰

* Si le futur Irak devient un état fédéral, ceci peut inspirer la Turquie à moyen terme à régionaliser elle-même. Cette transformation de décentralisation rendra la Turquie plus démocratique et aura en outre comme conséquence que l'UE ne verra plus la Turquie comme un bloc monolithique.⁹¹ En plus, si le régime irakien devenait pro - américain, l'importance du partenaire turc s'évanouirait également.

§3. Le financement gigantesque de l'élargissement turc

«A Turkish accession to the EU, even in a medium term perspective, would create huge, if not insurmountable, problems for the EU financial system.⁹² »

* L'économie instable en Turquie:

- C'est vrai que, lorsque les négociations d'adhésion ne sont pas ouvertes, la Turquie ne reçoit pas tous les bénéfices financiers que les futurs membres de l'UE reçoivent depuis 1993 (PHARE, ISPA, SAPARD,...). Une date concrète pour l'adhésion à l'UE stimulera sans doute l'économie turque. Un accord-cadre entre la Communauté européenne et la Turquie a été ratifié par le parlement turc en juin 2002. Il permet la Turquie de participer à tous les programmes et agences ouverts aux pays candidats. Néanmoins la Turquie doit financer une grande part de ses frais d'implémentation et de ses propres réformes politiques. Ceci n'est pas discriminatoire vis-à-vis des futurs pays - membres, si c'est aussi le cas pour eux. La différence c'est que l'implémentation de ces mêmes critères vaut

⁸⁹ X, «Non à l'entrée de la Turquie dans l'UE», www.aipj.net, 2002.

⁹⁰ G. VERHEUGEN, exposée auprès du Bundestag allemand, 29 janvier 2003.

⁹¹ D. ROCHTUS, « Het nieuwe Irak en het oude Turkije » *D.S.* 20 janvier 2003.

⁹² H. KESKIN, « Turkey – a high-risk dossier in the pipeline » dans *Pro-Europe*, Roland Ernrich Publishers Berlin, 2002, p. 438.

évidemment beaucoup plus de temps et d'argent dans un pays de 66,5 millions de gens et d'un territoire de 779,452 km².⁹³

- Le « Zentrum für Türkeistudien » a calculé que si la Turquie avait été membre de l'UE, par exemple en 2001, elle aurait reçu, en raison des critères en vigueur, €8,2 milliards nette du budget communautaire. Les auteurs de ce calcul ont tenu compte avec l'effet des crises financières en ce temps-là en Turquie. Ils constatent que la Turquie aurait dû être suivi par l'Espagne (€7,0 milliards) et ensuite la Grèce (€4,4 milliards)⁹⁴. La Turquie aurait reçu brute €10,2 milliards, dont €6,5 milliards viendraient des fonds agricoles. Si la Turquie avait été membre de l'UE en 2001, elle aurait été le deuxième acquéreur, après la France, des fonds agricoles.⁹⁵ Après ces calculs le Centre a conclu que « ...although, Turkey's full membership raises questions of financial worry, in principle it is not a problem which cannot be solved within 8 to 10 years.⁹⁶»

§4. Les possibles migrations des travailleurs turques vers les pays - membres les plus riches de l'UE

* C'est vrai que le chômage s'accroît encore sans cesse en Turquie: 1.707800 de turques ont perdu leur travail pendant la période 2001-2002. D'après le DIE (Institut pour les Statistiques de l'Etat) le taux de chômage a augmenté jusqu'à 9,9% en janvier 2003. La situation officielle est encore plus grave puisque à peu près 53 % des travailleurs sont non - enregistré. Il n'existe pas de chiffres exactes du nombre de travailleurs illégaux qui ont perdu leur travail ces dernières deux années.⁹⁷ Il est donc probable que beaucoup de turcs tenteront

⁹³ *The Economist* janvier 2003, factsheed on Turkey.

⁹⁴ Zentrum für Türkeistudien, « Turkey's burden for the EU Budget if full membership would occur », 11 décembre 2002, p.2.

⁹⁵ Zentrum für Türkeistudien, « Turkey's burden for the EU Budget if full membership would occur », 11 décembre 2002, p.3-4.

⁹⁶ Zentrum für Türkeistudien, « Turkey's burden for the EU Budget if full membership would occur », 11 décembre 2002, p.3.

⁹⁷ *Abhaber* 10 janvier 2003.

leur chance, le jour ou la libre circulation de personnes sera là, d'aller vers les pays les plus riches de l'UE puisqu'il y a déjà plus de deux millions d'immigrants d'origine turque en Allemagne, ce pays-là serait probablement le plus attrayant.

* Est-ce que l'UE sera surpris des migrants turcs le jour que la Turquie entre dans l'UE? Est-ce que cela mènera encore à plus de succès pour les (nouveaux) *Haiders* et *Le Pens* dans l'UE?⁹⁸

- Tout d'abord il faut remarquer que l'Accord d'Ankara (1963) prévoyait déjà la libre circulation des travailleurs depuis 1986⁹⁹, mais cette promesse n'a jamais été réalisée. Si la Turquie entre un jour dans l'UE, elle aura déjà eu une *période de négociations* d'à peu près dix ans. Pendant cette période elle aurait sans doute modernisé son marché et sa sécurité sociale puisqu'elle bénéficierait de vastes sommes d'€, réservées au budget communautaire. Si le cadre de vie des gens s'améliore, l'attraction de l'UE diminue...

- Le jour ou la Turquie adhèrera effectivement à l'UE, la liberté d'échange de personnes vaudra également pour les travailleurs turques¹⁰⁰, mais déjà l'UE et la Turquie se sont mis d'accord sur *une période transitoire* avant que cette liberté soit instaurée. Une telle période transitoire sera d'ailleurs aussi le cas pour la plupart des futurs pays – membres de l'UE.

- En outre, au moyen terme l'UE aurait peut-être besoin des jeunes travailleurs turcs si le vieillissement de ces citoyens ne cesse pas...

§5. Instabilité aux nouvelles frontières de l'UE

« L'adhésion de la Turquie pourrait importer l'instabilité dans l'UE au lieu d'exporter la stabilité en Turquie.¹⁰¹ »

⁹⁸ *The Economist* 16 novembre 2002.

⁹⁹ Art. 12 du Pacte d'Association entre L'CEE et la Turquie.

¹⁰⁰ F. SEN et le Zentrum für Türkeistudien, « Turkey's burden for the EU Budget if full membership would occur », 11 décembre 2002, p.3.

¹⁰¹ *Libération* 14 novembre 2002.

- D'une part, vu sa position géographique près du Balkan, dans le Moyen-Orient – voisin de l'Irak, de l'Iran et de la Syrie, la situation autour de la Turquie est encore chaude. D'autre part aussi l'OTAN, l'UE, les liens stratégiques avec les Etats-Unis et l'Israël que l'armée turque impressionnante garantissent, déjà depuis la fondation de l'état turc, la sécurité *externe* de la Turquie.
- Cependant la sécurité *interne* reste préoccupante, la situation kurde par ex., pourrait encore escalader un jour. Bien que dans ce cas-là aussi la perspective de l'adhésion à l'UE consolide déjà le conflit.¹⁰²

§6. Le déclin de la culture européenne

« Under these circumstances a further deepening of the process of integration would be excluded. To deepen integration requires a certain amount of a European feeling of belonging to each other. This feeling can only mature in an environment with shared historical experiences. There is no substitute for this common basis. A process of enlargement that would ignore this imperative would sooner or later entail the dissolution of the EU and thus destroy the project Europe.¹⁰³ »

6.1. Est-ce que la culture turque est compatible avec la culture européenne ?

* Prof. U. VERMEULEN, islamologue, considère qu'un dialogue profond avec les musulmans n'est pas possible « car l'inégalité serait inhérent à ce dialogue: les musulmans sont obligés, selon leur religion, de conceptualiser les pensées occident – chrétiens comme fausses.¹⁰⁴ » La charia, qui ordonne des règles d'inspiration divine, reste indiscutablement supérieure à toutes autres lois instaurées par les hommes¹⁰⁵. D'autres argumentent cette thèse avec des motifs historiques : « arrivé au XIe siècle les turcs ont aucun lien à la culture gréco-romaine. En plus cette culture n'occupe pas la place qu'il mérite

¹⁰² Voir nr.

¹⁰³ A. H. WINKLER, cité dans H. KESKIN, « Turkey – a high-risk dossier in the pipeline » dans *Pro-Europe*, Roland Ernrich Publishers, Berlin, p. 440.

¹⁰⁴ D.S. 9 novembre 2002.

¹⁰⁵ G. SAYHAN citée dans P.MUSTAFA, «Islam politique – développement – Turquie et Européenne », www.fenetreeurope.com, 11 décembre 2002.

dans le système éducatif d'Ankara. ¹⁰⁶ Il y en a également des contra - arguments comme le fait que les turcs soient inspirés par le kémalisme, que l'empire Ottoman était influencé par les pensées occidentales lorsqu'il occupait le Balkan pendant cinq siècles, que la tradition grecque était omniprésente dans « l'Asie - Mineure », etc. Il faut mieux examiner le lien entre la politique et l'islam aujourd'hui.

* L'islam politique

- Officiellement la Turquie est le pays musulman le plus séculariste et occidental du monde. D'après la constitution turque et la doctrine kémaliste le principe de laïcité est un des principes fondateur de l'état turc, le quelle est confirmée dans sa constitution. Mais, par rapport à l'islam, le kémalisme n'est pas très clair. D'une part, il a eu parfois recours à des références religieuses pour légitimer l'état. Le coup d'état militaire de 1980, par ex., perpétré au nom du kémalisme, a été justifié en faisant appel au Coran¹⁰⁷. D'autre part, la Court Constitutionnelle, qui a la compétence de dissoudre des partis politiques d'inspiration religieuse, a interdit les partis *Refah* et *Fazilet* de participer aux élections. Les deux partis ont déposé plainte auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

- Les partis politiques d'inspiration religieuses ont apparus manifestement depuis medio des années 1980. Cette évolution est considérée comme une sorte de révolution dans un pays où l'élite politique consistait toujours des bureaucrates - politiciens, influencés fortement par l'armée. Cette évolution remarquable s'explique par l'appauvrissement (inflation fortement élevée - une sécurité sociale non-développée - migrations massives vers les villes) et une attitude plus tolérante vis-à-vis l'islam (instauration des cours d'islam

¹⁰⁶ *Courrier International* 5 décembre 2002.

¹⁰⁷ H. BOZARSLAN, "L'Europe est la seule chance de la Turquie", dans *Le Monde*, 16 décembre 2002.

obligatoires menés par les autorités – la création de l’islam ‘turc’) dans les années 1980.¹⁰⁸

* La réponse aux « choc des civilisations » de M. S. HUNTINGTON :

- Après les attentats du « 9-11 » la Turquie soutenait les Etats-Unis, en accentuant en même temps que la guerre contre le terrorisme, ne consiste pas en un « clash of civilisations » entre l’islam et l’ouest.

Néanmoins, il faut mentionner que les relations turco - américaines se sont refroidies. La Turquie reste un pays islam qui ne pouvait pas réagir de façon trop enthousiaste aux actions anti-terroristes des Etats-Unis contre des pays musulmans voisins si elle veut également défendre ces propres intérêts dans le Proche - Orient et le Golfe Persique.

* Anno 2003: l’AKP : un parti politique « islamique » :

- D’abord il faut mentionner que la politique séculaire de M. B. ECEVIT a eu comme conséquence que le mouvement islamiste s’est décomposé en 2001 et que « le vraie parti politique fondamentaliste – musulman (SP) »¹⁰⁹ n’a obtenu que 2,5% des votes le 3 novembre 2002. Alors on ne peut pas conclure que les votes pour l’AKP servaient les forces islamistes dans la Turquie. Elles manifestaient plutôt un vote de protestation contre les partis politiques précédents. Aussi bien la classe moyenne que le monde des affaires soutiennent les réformes envisagées par l’AKP ; plus de transparence, libéralisation politique et économique¹¹⁰.

- M. R. ERDOGAN lui-même insiste que l’AKP est un parti fondamentalement *post-islamiste* et qu’il respecte la constitution¹¹¹. Comment faut-il interpréter cette expression. Il a aussi bien

¹⁰⁸ F. REIL et A. ZORLU, “De angst voor Turkije”, www. , 1998, p1.

¹⁰⁹ D.S. 5 novembre 2002.

¹¹⁰ D. ROCHTUS cité dans E. BRUYLAND, « Is Turkije springstof voor de EU ? », *Trends* 12 décembre 2002.

¹¹¹ R. ERDOGAN, speech après la victoire électorale du 3 novembre 2002.

mentionné « qu'il peut arriver une fin au ban aux fichus dans les écoles et les offices du gouvernement, mais cela ne sera pas une priorité », que « il souhaite la liberté de religion et d'expression pour tous les citoyens vivant en Turquie, sans exception.¹¹² » Ensuite M. R. ERDOGAN considérait son parti comme « *non-islamiste* » i.e. un parti politique composé de gens qui dans leur vie privée pratiquent la religion islamique¹¹³. L'AKP respectera le principe de la séparation de la religion et de l'état.

- La presse européenne considère l'AKP comme « un parti politique islamiste ¹¹⁴», « un parti qui est composé pour sa majorité d' islamistes dévots¹¹⁵ » ou « non-islamiste, mais avec une background musulman »¹¹⁶. C'est vrai que M. R. ERDOGAN appartenait à « un mouvement musulman »¹¹⁷. Autrefois il fut condamné à une peine de prison de quatre mois pour avoir récité un poème anti-séculier, subversif en plein publique. De même le tribunal a annulé sa candidature politique et l'a également démis de ses fonctions de maire d'Istanbul. Pourtant, d'après *The Economist*, « il est connu comme maire d'Istanbul, qu'il a gouverné comme un manager, de façon efficace »¹¹⁸. C'est douteux si lui aussi n'est pas - au moins de façon indirecte - lié à un de ces scandales de corruption à Istanbul pendant sa gouvernance.

- Par ailleurs les adversaires de l'AKP préviennent la presse d'un danger fondamentaliste caché. Comment faut-il apprécier les voyages officiels de M. R. ERDOGAN vers quelques états « hostiles » selon le vocabulaire américain. On peut également comprendre la réforme annoncée de changer l'âge légal de la retraite jusqu'à soixante et un

¹¹² *Bulletin Quotidien Europe* 22 novembre 2002, 8345.

¹¹³ *Le Monde* 22 novembre 2002.

¹¹⁴ *The Guardian* 11 novembre 2002.

¹¹⁵ *D.S.* 4 novembre 2002.

¹¹⁶ *The Economist* 9 novembre.

¹¹⁷ *NRC Handelsblad* 5 novembre 2002.

¹¹⁸ *D.S.* 5 novembre 2002.

ans comme une mesure pour pouvoir remplacer environ quatre-vingts ambassadeurs de l'école kémaliste par des personnes de même opinion politique.

- M. S. VANER conclue que l'AKP est un parti politique *islamique* et non - *islamiste*¹¹⁹. Alors si les politiciens du AKP sont des islamistes modérés ou des conservateurs sociaux, est-ce qu'ils ne sont pas alors du même ordre que les partis « chrétien - démocrates » au sein de l'UE ?

6.2. L'affaiblissement du « club chrétien » dans l'UE:

- Est- ce -que les chefs de l'UE sont inspirés par une phobie de l'islam ? En toute fois on sent un blocage culturel à Ankara.

- La Turquie a une autre culture, une autre approche, un autre mode de vie qui diffère de la culture chrétienne. Comme s'est clarifié *supra*, il existe en Turquie déjà depuis les années 1920 une séparation entre la politique et l'islam, conformé par la constitution turque. Par conséquence il n'y a aucun parti politique qui soit fondé sur l'islam. L'armée sauvegarde se principe de façon stricte. La Turquie est un pays laïque ce qui est confirmé dans la constitution. Par conséquent la Court Constitutionnelle peut bannir des partis politiques qui sont inspiré par le coran.

- La protection d'une *monoculture* –*primus inter pares*- dans les textes constitutionnelles est une utopie. Il n'existe aucun article, ni un préambule dans les traités qui fait référence à une telle conception de l'UE. Au contraire, l'art 6 TUE clarifie que l'UE est fondée sur des *valeurs communes*, la CEDH, etc. Le Préambule de la TUE envisage une solidarité approfondie entre les peuples contractants, en respectant leur histoire, culture et traditions. Il s'en suit que l'UE reconnaît que la culture de chaque pays – membre de l'UE peut

¹¹⁹S. VANER, « La Turquie et l'Union Européenne. L'altérité commune », dans *L'Europe et la Méditerranée*, Glaverbel, Presse d'études européennes, 2001, p. 108.

différer. Peut-être les traités constitutifs sont (fortement) inspirés par la culture chrétienne, mais cela ne se traduit pas dans ces textes et ne constitue non plus une *causa judiciale*. L'UE est principalement un concept, une vision du monde, basée sur une universalité des valeurs humaines ; essentiellement pluraliste. Par conséquent suite à l'art 8 de la Convention EDH la Court EDH (et probablement dans le futur ainsi la Court de Justice à Luxembourg) protège la liberté de culte et la tolérance vis-à-vis de chaque religion ou conception de la vie. Des millions de musulmans (ils sont environ trois millions d'origine turque) habitant dans l'UE, pratiquent déjà leur religion de façon libre.

- Il s'en suit que la visualisation de l'UE comme un « club chrétien » est fautive, comme l'est la boutade : « ...que les douze étoiles figurant sur le drapeau européen, dont le nombre symbolise les douze apôtres.¹²⁰ »

- L'UE demande alors que les pays - candidats respectent l'art. 6. TUE. En conséquence, la Turquie doit respecter les droits de l'homme. C'est vrai que l'implémentation des droits de l'homme et la protection profonde des minorités n'est pas encore mise en place en Turquie. Néanmoins les réformes se sont succédées à un rythme remarquable pendant les quatre dernières années. Les dernières réformes de janvier 2003 (une loi interdisant la torture en Turquie, amélioration de l'effet de droit des arrêts de la CEDH,...) témoignent que l'AKP aussi envisage une adaptation profonde et un résultat encourageant pour 2004.

- A long terme la Turquie ne sera peut-être pas le seul pays islamiste ou islamique dans l'UE. Peut-on s'imaginer une carte de la future

¹²⁰ M. U. GURKAN, cité par Y. YAMAN, « le débat national en Turquie sur l'adhésion à l'UE » Mémoire présenté pour le diplôme d'études européennes approfondies, 2000-2001, Collège d'Europe, Bruges, 2001, p.22.

Union qui englobe tout les pays de l'ex - Joeguslavie sans la Bosnie et le Kosovo? Et que faire de l'Albanie ?

6.3. Les Turques ne sont pas prêtes : La schizophrénie de la société turque:

* D'une part l'élite de la société turque (l'establishment) défend des idées pro - européennes. C'est elle qui est le vrai moteur derrière le processus d'adhésion. Les conséquences politiques seraient dévastatrices pour les forces démocrates si cette élite se sentait trompée par les européens.

* D'autre part il y a le peuple turc qui n'est pas tous de la même éducation ou vision du rôle de la religion dans la société.

- La Turquie souffre encore aujourd'hui d'une politique de migration de l'arrière pays vers les villes exagérée dans les années 1980. Le processus d'industrialisation et la guerre contre le PKK ont renforcé cette politique. La population des villes a doublé dans les vingt dernières années. Les nouveaux migrants ruraux s'installent illégalement à la périphérie de ces grandes villes, dans des bidonvilles. Leur alternatif politique pour une vie plus supportable et contre les 'nouveaux riches et la corruption' se manifeste dans ces partis politiques d'inspiration religieuse¹²¹.

- Comme contra - balance pour ces arguments on pourrait argumenter que la Turquie n'échappe pas non plus aux effets de la *globalisation*. Le tourisme énorme et l'accès facile à l'Internet n'ont pas raté leur effet. La Turquie est déjà un pays bien globalisé. Cela affecte également le processus de réformes d'aujourd'hui. "It is increasingly clear that Turkey cannot preserve the traditional prerogatives of the kemalist state if it wishes to integrate more closely with Europe and participate more effectively in a globalized system."¹²²

¹²¹ F. REIL et A. ZORLU, "De angst voor Turkije", www. , 1998, p4.

¹²² S. LARRABEE et I. LESSER, *Turkish foreign policy an age of uncertainty*, 2003, p.195.

§7. Les citoyens européens sont contre l'adhésion turque

« Il n'y a pas beaucoup de démocrates qui osent organiser un référendum sur l'adhésion turque aujourd'hui¹²³ »

- Le risque d'un refus de l'adhésion de la Turquie par les peuples des pays - membres de l'UE est réel. Si l'Irlande, par ex., n'approuvait pas l'adhésion turque lorsque ces citoyens se s'opposent dans le référendum obligatoire sur l'adhésion turque. A ce moment-là la discussion sûr la vocation turque se manifesterait partout dans l'UE, les gens s'opposeraient et l'UE resterait divisée sur la question...
Finalement les citoyens, et non pas les politiciens, ont dit « non » à la Turquie et cela provoquerait une vraie rupture entre l'UE et la Turquie.

- Pourtant, est-ce que le pays qui a rejeté la Turquie ne serait pas isolé au lieu de la Turquie pour son refus ?

SCENARIO 2 : L'ADHESION DE LA TURQUIE A L'UE

§1. Améliorer les relations avec la Grèce de manière supranationale au pied d'égalité.

* Les quatre pommes de discorde :

- Depuis la naissance de la Turquie il y avait des contractions *post partum* qui se sont seulement fortifiés. Aujourd'hui la Grèce et la Turquie se disputent principalement encore sûr trois sujets:

1. une démilitarisation réciproque;
2. la démarcation de la Mer Egée et
3. la démarcation du plateau continental.

4. la de-hellénisation de la Thrace ou habite une minorité turque (reconnue par la Grèce) d'à peu près 200.000. personnes.

- Ces quatre points névralgiques sont toujours utilisés dans la politique domestique de ces deux pays comme un slogan électoral préféré. En Grèce, par ex., le premier ministre M. C. SIMITIS aime bien être photographié, ce qui lui procure une popularité massive, à côté des troupes militaires qui sécurisent les petites îles près de la côte turque. La Turquie, par ex., a outré les grecs en faisant resurgir le conflit sur l'appartenance territoriale des îles Imia, près de la côte turque en janvier 1996. A ce moment-là les grecs « risquaient » de se consolider avec le FYROM sur un nom valable pour ce pays¹²⁴.

* La consolidation des conflits

- La structure de l'OTAN, à laquelle appartiennent les deux états, ne s'est pas révélée apte à résoudre le contentieux, mais elle a tout au plus servi à contenir une confrontation militaire. Pour l'instant on y discute des mesures à prendre par rapport à la démarcation de la Mer Egée, sans résultat concret.

- Au niveau bilatéral il y a depuis 1999 une croissance des contacts positifs entre les deux ministres des affaires étrangères, M. G. PAPANDREOU et M. Y. YAKIS. Grâce à leurs ambitions, les deux pays ont signé plusieurs accords bilatéraux et ils ont instauré neuf groupes de travail paritaires qui discutent des thèmes non- controversés comme le commerce et le tourisme. Depuis mars 2003 M. Y. YAKIS est quand même remplacé par M. A. GULL.

- Au niveau de l'UE le partenariat de l'adhésion de la Turquie stipule que la Turquie, dans le contexte d'un dialogue politique, doit tâcher de

¹²³ H. VAN ROMPUY, « De grenzen van Europa en van de Unie », *D.S.* 12 décembre 2002.

¹²⁴ H. THEUNISSEN, "Internationaal-rechtelijk statuut van de FYROM en de bescherming van de slavische minderheid in Griekenland", *uia*, Antwerpen, mai 2002, 35 p.

résoudre les problèmes de démarcations de manière pacifique et constructive.

- Aujourd'hui le premier ministre grec, M. C. SIMITIS, promeut d'ailleurs fortement l'adhésion de la Turquie à l'UE en stressant le rôle que l'UE peut jouer dans le futur, via la Turquie, dans le Proche-Orient et l'Asie -Centrale.¹²⁵ En plus la Grèce veut bien assister la Turquie dans le processus d'adhésion, essentiellement en ce qui concerne l'harmonisation de la législation.

- Sur la question de Chypre, les deux pays continuent à avoir des divergences d'opinions. Chypre reste plus important que la consolidation de la « détente » turco-grecque,¹²⁶ puisque la Grèce est un partisan de l'adhésion de Chypre, avec ou sans les chypriotes turcs.¹²⁷

§2. La résolution du conflit chypriote

* Les problèmes -in extenso- suite à l'occupation de 1974 :

- En 1974 l'armée turque occupait la partie nord de Chypre. Le gouvernement turc voulait éviter l'« enosis » (unification) à la Grèce, évoqué par un coup d'état des militaires chypriotes grecs. En 1983 le gouvernement turc était le premier (et il est toujours le seul) à reconnaître l'indépendance et la souveraineté de la partie chypriote -turque. Dès les années suivantes à l'occupation, plusieurs plans pour la Chypre ont été dessinés au sein de l'ONU. Ceux-ci étaient toujours soutenus par l'architecture diplomatique européenne, désormais ils n'étaient jamais acceptés par la Grèce ou Chypre. Si les problèmes se ne résolvent pas, l'UE devra reconnaître l'adhésion de Chypre, bien qu'elle devra faire abstraction des chypriotes turcs en cas de non-résolution du conflit. Dans son partenariat de l'adhésion, la Turquie est encouragée à aider à chercher une solution valable pour la question chypriote.

¹²⁵ *Le Monde* 9 janvier 2003; *Abhaber* 10 janvier 2003.

¹²⁶ S. LARRABEE et I. LESSER, *Turkish foreign policy an age of uncertainty*, 2003, p.191.

* Les plans « ANNAN »

- Depuis 1999 des “proximity talks”, qui parfois ont été interrompu par M. R. DENKTAS, se sont déroulés sous la direction du Secrétaire-Général de l’ONU, M. K. ANNAN, lui-même. Le 11 novembre 2002 M. K. ANNAN a présenté son plan pour Chypre. Le plan prévoit la création de deux états souverains qui s’entendent au sein d’une fédération au model suisse. La présidence de ce nouvel état fédéral serait rotative chaque dix mois.

- L’UE (y compris la Grèce) a soutenu le plan par une «déclaration de principe sur les éléments de base du futur état». ¹²⁸ M. R. ERDOGAN a réagi par les mots « pour quelque chose vaut quelque chose » : « nous acceptons le plan Annan comme négociable, si on nous donne une date pour le début des négociations d’adhésion à l’UE. » ¹²⁹ Alors, il a commis l’erreur de lier la résolution du conflit à une date d’ouverture de négociations. Ceci a cependant mené à une plus grande autonomie pour M. R. DENKTAS après le sommet de Copenhague en décembre 2002. Reste le problème que l’armée considère un compromis sur Chypre comme une trahison à l’intérêt national turc. ¹³⁰ Le deadline du plan, le 28 février 2003, a été passé et un deuxième plan a été refusé quelques semaines après, sans grandes perspectives.

- Il reste néanmoins une petite lueur d’espoir: depuis la fin d’avril 2003 les chypriotes - grecs peuvent visiter le partie turque pendant un maximum de trois nuits par semaine. Ainsi les postes frontières se sont élevés de trois à cinq ¹³¹.

§3. L’élargissement des frontières stratégiques de l’UE

« Non seulement la Turquie deviendra un vrai pont vers le Proche-Orient, l’UE gagnera en plus un membre arabe avec une autre culture, d’autres approches et

¹²⁷ *Presse turque* 2001.

¹²⁸ G. VERHEUGEN dans *Bulletin Quotidien Europe* 28 novembre 2002, 8349.

¹²⁹ R. ERDOGAN dans *Bulletin Quotidien Europe* 28 novembre 2002, 8349.

¹³⁰ *The Economist* 3 février 2003.

¹³¹ D.S. 5 mai 2003.

visions. Elle y gagnera un interlocuteur qui ouvrira plus facilement la porte du monde arabe.¹³² »

3.1. La Turquie comme un vrai pont vers le Proche-Orient

- Bien-sûr beaucoup d'auteurs turcs aiment référer à cette boutade prophétisante. C'est dommage que même la Grèce ou les Etats-Unis utilisent cette rhétorique populiste pour soutenir l'adhésion de la Turquie¹³³. En effet cette phrase n'a aucun contenu. Ni les pays arabes, ni les nouveaux pays de l'Asie-Centrale ont besoin de la Turquie comme intermédiaire, certainement pas après la signature des accords de coopération militaire avec Israël en 1996¹³⁴.

3.2. Une position géographique intéressante

- Cette position a comme conséquence que les frontières de l'UE toucheront l'Irak, la Syrie, l'Iran et la Russie. Cette position est ainsi stratégiquement importante:
- Il est clair que le débat sur le transport du pétrole irakien, iranien ou eurasiatique et de gaz russe transcenderait vers une autre perspective.
- Les bases militaires américaines (Izmir, Erzurum, Adana, Batman, Mus, Inçirlik,...) ont été très utiles pendant les Guerres du Golfe contre l'Irak. Si les américains peuvent utiliser suffisamment des bases dans le Proche - Orient, leur armée de l'air est invincible.¹³⁵
- La Turquie est un ancien ami d'Israël. Une amitié qui se voit confirmer dans un traité de coopération militaire de 1996¹³⁶.
- La Turquie entretient des relations excellentes avec la Géorgie.
- Les Etats-Unis dépendent de la Turquie s'ils veulent réagir dans la Chine¹³⁷.

¹³² P. MUSTAFA, « Islam politique - développement - Turquie et européenne », www.fenetreeurope.com, 11 décembre 2002. ; H. KESKIN, « Turkey – a high-risk dossier in the pipeline » dans *Pro-Europe*, Roland Ernrich Publishers Berlin, p. 438.

¹³³ C. SIMITIS dans *Le Monde* 9 janvier 2003; *Abhaber* 10 janvier 2003.

¹³⁴ Zentrum für Türkeistudien, "The Role and alternatives for Turkey, Perspectives of European Security and Defence Policy", www.uni-essen.de/turkey, mars 2002.

¹³⁵ *Knack* 27 avril 2003.

¹³⁶ *The Economist* 9 novembre 2002.

¹³⁷ Zentrum für Türkeistudien, "The Role and alternatives for Turkey, Perspectives of European Security. and Defence Policy", www.uni-essen.de/turkey, mars 2002.

- En plus la Turquie est le seul pays dans le Moyen-Orient avec un surplus de nourriture et d'eau. Comme elle peut contrôler le Tigre et l'Euphrate avec ses barrages sur ces rivières, elle contrôle également l'Iran et l'Irak.
- Il en résulte que la Turquie est un poids lourd politique et militaire dans trois régions instables : le Balkan, les côtes de la Mer Noire et le Moyen-Orient.
- De l'autre côté, si les Etats-Unis réussissent à installer un régime « ami » en Irak, la valeur stratégique de la Turquie s'en trouve diminuée¹³⁸.

3.3. Une position géographique préoccupante

- * Il reste bien-sûr aussi des tensions dans la région :
 - La Syrie, par exemple, n'a pas encore accepté le transfert de la ville de Alexandretta, *Iskanderun* en langue turque, de la France à la Turquie. En 1939 la France voulait de cette manière garantir la neutralité de la Turquie pendant la Première Guerre Mondiale.
 - La Turquie n'a pas de liens diplomatiques avec l'Arménie. En plus, elle soutient l'Azerbaïdjan dans le conflit entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie.
 - Les relations avec l'Iran ne sont plus très chaudes.
 - Le conflit kurde pourrait à nouveau éclater.
 - Le futur de l'Irak est encore incertain.

- * Une Turquie instable aura sans doute un effet négatif pour l'UE. Elle peut empêcher la reconstruction du Balkan, elle peut refléter son instabilité dans le Caucase, l'Asie Centrale et le Moyen-Orient. Il en résulte que L'UE devra renforcer la sécurité de ses nouvelles frontières et la Grèce; probablement l'UE devra retarder ses aspirations dans le Moyen-Orient,... Il est clair que l'UE préfère la

¹³⁸ H. BOZARSLAN, "L'Europe est la seule chance de la Turquie", dans *Le Monde*, 16 décembre 2002.

Turquie comme « consumer of security » plutôt que comme « producer of security. »¹³⁹

§4. Rassurer le transit sûr de ressources naturelles de la Russie, de l'Eurasie et de l'Iran vers l'UE

* Les sommes immenses investies dans le pétrole de la Caspienne et son transport créeront-elles les conditions matérielles de la stabilité et de la coopération régionales ? Les états enclavés ont besoin de leurs voisins pour acheminer leurs matières premières jusqu'aux mers ouvertes. Avec la négociation de contrats pétroliers, les Etats-Unis peuvent manifester un intérêt direct pour la région. Le gouvernement américain y voit une source supplémentaire d'énergie, au cas où le pétrole du golfe Persique serait menacé. Autre priorité américaine : stopper l'expansion de l'influence iranienne. Les Etats-Unis appuient enfin, à plus long terme, un tracé reliant la Caspienne au port turc de *Ceyhan*, pour des raisons écologiques et surtout stratégiques.¹⁴⁰

- L'intérêt de l'UE pour la région s'est, lui aussi, accru : entre 1993 et 1995, le tiers de son aide humanitaire est allé aux trois Républiques transcaucasiennes. L'UE est active par l'intermédiaire du *projet Traseca*, qui vise à établir des liens maritimes et ferroviaires entre les côtes géorgiennes de la mer Noire et l'Asie centrale. Ce qui fait défaut à l'EU, comme souvent, c'est une vision politique cohérente. Malgré leur importante présence économique, les états européens ne jouent aucun rôle dans les décisions stratégiques relatives aux questions énergétiques.

* Malgré ses atouts, la Turquie n'est pas parvenue jusqu'ici à jouer un rôle majeur dans la région de la mer Caspienne. Ankara a tout d'abord donné la priorité à l'*Azerbaïdjan*, république turcophone la plus proche et porte d'entrée de l'Asie centrale, mais sans résultats

¹³⁹ S. LARRABEE and I. LESSER, *Turkish foreign policy in an age of uncertainty*, 2003, p.188.

¹⁴⁰ *Le Monde Diplomatique* octobre 1997.

tangibles. Pourtant, la Turquie s'est rangée du côté de *Baku* dans le *conflit du Haut-Karabakh*, ne lui ménageant son soutien ni sur le plan diplomatique ni sur celui du matériel de guerre et des instructeurs militaires. Les relations entre les deux capitales se sont tendues après le coup d'Etat contre le président pro-turc M. A. ELTCHIBEY et son remplacement par l'ex-membre du politburo du parti communiste soviétique, M. G. ALIEV, en juin 1993. Lors d'une visite à Ankara, ce dernier expliqua à ses interlocuteurs à quel point il était insatisfait de leur faible aide économique, accusant même certains d'entre eux d'avoir été derrière la tentative de coup d'Etat avortée perpétrée contre lui en mai 1995.

- Malgré quelques efforts, la Turquie a accordé peu d'attention à *la Géorgie*, dont l'importance, avec les projets d'oléoducs, ne saurait pourtant échapper à personne. Pourtant, *l'Arménie*, devenue indépendante, était prête à entretenir des relations normales avec sa voisine sans exiger au préalable la reconnaissance par celle-ci de sa responsabilité dans le génocide des Arméniens au cours de la première guerre mondiale. Mais la Turquie a toujours refusé de nouer des liens diplomatiques ou même économiques. A l'exemple de Baku, elle a imposé un blocus à Erevan et lui a demandé de « *retirer ses troupes du Karabakh* ».

- Le dilemme du gouvernement turc est le suivant : comment peut-il jouer un rôle géopolitique en Transcaucasie et au-delà, en concurrence avec la Russie, alors que ses intérêts économiques se développent non seulement avec les Républiques turcophones de l'ex-URSS mais aussi avec la Russie elle-même ? En 1995, les échanges commerciaux de la Turquie avec la Russie étaient d'une valeur de 3,5 milliards \$ et représentaient en effet 6 % de ses échanges totaux. D'autre part des entreprises turques avaient des contrats d'une valeur de plus de 10 milliards de \$ avec la Russie.

- En outre, *le Turkménistan* a signé un accord selon les termes duquel il fournira du gaz naturel au nord-est de l'Iran, qui, en échange, exportera 8 milliards de mètres cubes de gaz en Turquie. Or les Etats-Unis ne se sont pas opposés à un contrat de 1,6 milliard \$ entre le Turkménistan et la Turquie pour la construction d'un oléoduc de 3 200 kilomètres passant par l'Iran. N'est-ce pas là un signe de bonnes intentions à l'endroit du président iranien, M. Mohamad Khatami ?¹⁴¹ *l'Azerbaïdjan* achetait des chars et de l'artillerie à l'Ukraine et à la Turquie.

- Si l'économie turque s'accroît à nouveau, la Turquie aura besoin de nouvelles ressources de pétrole et de gaz russe ou caspéenne. En conséquent, elle établira une architecture plus complexe de pipelines de gaz et de pétrole et cette nouvelle architecture sera considérée comme a « permanently operating factor » dans les politiques extérieures du pays. Même sans le « *Baku-Tbilisi-Ceyhan pipeline plan* ¹⁴²» la Turquie est un entrepôt - clé et pays de transit de l'Eurasie et le sud-est Méditerranéen vers l'UE. Depuis 1995 la Turquie a renforcé son statut d'acteur régional important dans la Caucasic, comme elle a renforcé ces liens avec l'Azerbaïdjan et la Géorgie.¹⁴³ En outre la Turquie s'entend bien avec la Russie.¹⁴⁴

- Pourtant, le tracé des oléoducs pour l'évacuation du pétrole de la Caspienne peut également suivre un autre trajet : si l'UE décide d'approuver le projet qui consiste à contourner la Turquie en faisant passer l'oléoduc par la Roumanie et la Grèce, cela ajoutera sûrement une nouvelle pièce conflictuelle au dossier entre Bruxelles et Ankara¹⁴⁵.

¹⁴¹ B. ALIRIZA, « Clinton in Turkey: reviewing « the Turkish model » », www.csis.org/turkey, 16 novembre 1999.

¹⁴² En juin 2001, alors avant le « 11/09 », la part turque pour le financement de la construction était déjà estimé à 2,8-2,9 billion \$ d'après le Centre for Strategic and International Studies, « Reviewing Caspian oil export routes : Russia, Iran and Turkey », www.csis.org/turkey, 6 novembre 2001.

¹⁴³ En 2001 L'Azerbaïdjan et la Géorgie ont signé le « Shah Deniz-Turkey gas pipeline agreement ».

¹⁴⁴ S. LARRABEE et I. LESSER, *Turkish foreign policy an age of uncertainty*, 2003, p.192-193.

¹⁴⁵ S. VANER, « La Turquie et l'Union Européenne. L'altérité commune », *dans L'Europe et la Méditerranée*, Glaverbel, Actes d'études européennes, 2001, p. 122.

§5. L'élargissement du marché unique

« Avec la zone de douanière, l'UE a les bons côtés, mais pas les mauvais côtés.¹⁴⁶ »

- Le seul intérêt direct pour l'UE de l'adhésion de la Turquie à l'UE était en effet la libre circulation de biens, de services et de capitaux. Depuis que l'Union Douanière était en vigueur (1996) cet accès au marché turc a été réalisé pour les entreprises européennes. *Quid* avec la libre circulation des personnes/travailleurs ?

- La Turquie est aujourd'hui le sixième marché d'export et le douzième marché d'import de l'UE. Elle a un grand marché croissant de 66,5 millions (2001)¹⁴⁷ de gens (-consommateurs) et pourrait devenir le lien vers les marchés d'Eurasie et le Moyen-Orient. C'est une nation de commerce et d'industrialisation avec un grand fonds d'expertise technologique et de management.

- L'UE pourrait voir une nouvelle étape dans l'intégration comme un risque de croissance d'immigration. La libre circulation des personnes impliquerait une migration massive vers l'UE. D'autre part, l'espoir d'un futur plus prospère, comme membre de l'UE, pourrait également mener à un retour au pays d'origine.¹⁴⁸

- La Turquie se réalise aussi que ses rapports avec l'UE sont capitaux puisque 51,6% (€ 20,1 milliards)¹⁴⁹ de ses échanges extérieurs se font avec l'UE. L'UE est le premier partenaire de commerce de la Turquie. Ses partenaires commerciaux les plus importants dans l'UE sont manifestement l'Allemagne et ensuite, la RU, la France et l'Italie.

¹⁴⁶ F. REIL et A. ZORLU, "De angst voor Turkije", www. , 1998, p1.

¹⁴⁷ *The Economist*, Factsheet Turkey, janvier 2003.

¹⁴⁸ F. REIL et A. ZORLU, "De angst voor Turkije", www. , 1998, p1

¹⁴⁹ Rapport Régulière sur le progrès de la Turquie vers l'adhésion, Commission Européenne, Bruxelles, 9 octobre 2002, p.12.

- L'intérêt économique pousse la Turquie vers l'UE. M. S. VANER conclue tout à fait correctement: « aucun autre espace de substitution n'existe pour la Turquie dans la région dans une perspective d'intégration ; à court ou à moyen terme, ni dans la cadre de la Zone de Coopération des pays riverains de la Mer Noire (ZCEMN), ni dans l'aire turque, ni au Moyen-Orient.¹⁵⁰ »

§6. Le relancement de la dialogue sur le vrai fonctionnement de l'UE en tant que organisation de défense autonome

“The initial question whether Turkey should be accommodated depends entirely upon the expectations the EU has of Turkey and the importance it assigns to this candidate country.¹⁵¹”

* Pourquoi les turques bloquaient-ils le financement par l'OTAN de l'UE en tant qu'organisation de défense européenne autonome ?

- La Turquie estime les résultats du sommet du CE à Nice (2000) sur la coopération des pays européens de l'OTAN qui ne sont pas pays-membre de l'UE avec l'UE en tant que organisation de défense et de sécurité comme insuffisants. *Primo*, suite à les Conclusions de Nice la Turquie ne pourra pas bloquer une opération militaire de l'UE qui se déroule dans par ex. le Balkan ou Chypre¹⁵². *Secondo* la Turquie aura moins d'influence politique dans la nouvelle procédure de décision entre l'UE et ces partenaires européens de l'OTAN qu'elle avait avant dans l'Union Européenne Occidentale.

- Pour ces motifs la Turquie a bloqué un deal sur les mécanismes de prêt de matériaux militaires (et son financement) entre l'UE et l'OTAN. Stipuler les conditions sous les quelles l'UE peut opérer autonome en prêtant la machinerie militaire de l'OTAN est capitale pour la politique

¹⁵⁰ S. VANER, « La Turquie et l'Union Européenne. L'altérité commune », dans *L'Europe et la Méditerranée*, Glaverbel, Actes d'études européennes, 2001, p. 122-123.

¹⁵¹ N. TOCCI et M. HOUBEN, “Accommodating Turkey in ESDP”, *Centre for European Policy Studies Policy Brief* mai 2001, nr. 5, p. 11.

¹⁵² N. TOCCI et M. HOUBEN, “Accommodating Turkey in ESDP”, *Centre for European Policy Studies Policy Brief* mai 2001, nr. 5, p. 6.

européenne de sécurité et de défense (PESD). Un deal pareil évite le « decoupling » de l'UE à l'OTAN.

- Il y a aujourd'hui déjà un accord de principe avec Ankara, mais il y a encore des désaccords substantielles. Cet accord de principe indique que l'UE veut renforcer sa propre PESD, qu'elle engage le processus d'adhésion de la Turquie à l'UE et qu'elle veut réorienter le lien atlantique¹⁵³.

* La véritable mise en place d'une force de paix de l'UE, notamment en FYROM ?

- Que les turcs soient d'accord ou pas, au sommet de Copenhague en décembre 2002, la CE a confirmé que l'UE est prête à assumer les tâches de l'OTAN dans le FYROM en juin 2003. Pourtant la présidence grecque a invité les turcs à participer dans ce première 'Rapid Reaction Force'.¹⁵⁴ La parole est de nouveau au gouvernement turc...

§7. Assurer le processus de démocratisation des institutions, le respect des droits de l'homme en Turquie; éviter l'influence des fundamentalistes extrêmes dans la politique turque sur la base de l'art 6 T UE

- Il s'agit de la thèse de l'UE comme exportateur de stabilité. Comme en Grèce, en Espagne, au Portugal et dans les futurs pays – membres, la perspective d'adhésion à l'UE a eu un effet catalyseur, cette perspective mènera également à une dynamique démocratique interne en Turquie. Les derniers plans nationaux, en réponse aux demandes de l'UE, ont déjà abouti à des réformes remarquables dans la Turquie, néanmoins ceux-ci sont encore considérés comme non-suffisants.

¹⁵³ N. TOCCI et M. HOUBEN, "Accommodating Turkey in the ESDP", *Centre for European Policy Studies Policy Brief* mai 2001, nr. 5, p. 11.

- Puisque le reste des (contra) arguments a été élaboré supra, je voudrais seulement remarquer que dans ce scénario cette évolution démocrate ne se fait pas de soi-même. La démocratisation s'oppose aussi à certaines forces privilégiées en Turquie. L'assassinat de A. T. KISLALI le 19 octobre 1999, avant le sommet de décembre 1999 du CE à Copenhague, peut symboliser le pouvoir de ces forces conservatrices. Son crime était de défendre, en tant qu'ancien ministre, les valeurs démocratiques¹⁵⁵.

SCENARIO 3 : LA TURQUIE EN TANT QUE PARTENAIRE PRIVILEGE DE L'UE

* En résumé cette thèse est motivée par les différences culturelles, éthiques, politiques, historiques, géographiques, géostratégiques, par le coût de l'adhésion turque, aussi bien que le soin d'éviter des referendums négatifs qui humilièrent la Turquie. L'UE vaut mieux récupérer un peu après les douze prochains élargissements. Sinon avec la Turquie, l'UE deviendrait trop chargé et inévitablement elle glisserait de nouveau vers une sorte de coopération approfondie à l'échelon du libre-échange.¹⁵⁶

§1. La Turquie comme partenaire privilégié (temporal) bilatéral

« Il s'agit en principe d'un euphémisme pour le 'non à l'adhésion' ».

* Le 21 novembre 2002 le Parti Populaire Européen a déposé une résolution sur un partenariat privilégié avec la Turquie. Le statut de la Turquie était considéré comme: « a special status that is economically sensible and politically responsible situated outside the circle of

¹⁵⁴ *Abhaber* 13 janvier 2003.

¹⁵⁵ D. ROCHTUS, "Een stimulans voor Turkse 'perestrojka'", *De Morgen* 17 novembre 1999.

¹⁵⁶ W. LANGEN, « The confines of Europe – EU membership for Turkey », dans *Pro Europe*, Roland Enrich Publishers Berlin, p. 323.

membership, but within the framework of NATO and a permanent political dialogue with Turkey.¹⁵⁷”

Ensuite quelques associations ad hoc étaient visées:

- facilités commerciales,
- échanges culturels,
- renforcement de la dialogue politique et
- une Union de Douane approfondie et élargie (par ex. par agriculture et services)

* Le CE a mentionné le 14 décembre 2002 dans le §20 de ses conclusions du Sommet de Copenhague « que l’Union de Douane entre l’UE et la Turquie doit être élargie et approfondie. » Est-ce que cette boutade pave la route vers un statut spéciale pour la Turquie ?¹⁵⁸

§2. Le projet « Giscard - d’Estaing » : éviter « la fin » de l’UE

« Cette stratégie sert à conserver le statut périphérique de la Turquie. »¹⁵⁹

* Il s’agit d’un projet pour créer une nouvelle organisation régionale en l’Europe et au Proche-Orient, dotés de ses propres institutions et un grand marché. Des de partenariat et de coopération du type de ceux qui unissent l’UE à l’Ukraine¹⁶⁰.

* Continuant à explorer cette piste ouverte. On peut s’imaginer une telle organisation avec ses propres buts, ces institutions et ces modèles de coopération en certains domaines.

- Cette organisation serait plutôt fixée sur la marchée, mais pourrait aussi évoluer dans le sens d’une organisation de sécurité interne puisqu’il s’agit en outre de sauvegarder et sécuriser les divers « pipelines ».

¹⁵⁷ W. LANGEN, « The confines of Europe – EU membership for Turkey », dans *Pro Europe*, Roland Enrich Publishers Berlin, p. 323.

¹⁵⁸ Comme est l’opinion de Prof. C. AKTAR, *Abhaber* 16 janvier 2003.

¹⁵⁹ X, « La Turquie face aux autres candidats à l’UE? », *Revue de l’élargissement* 4 septembre 2002, p.25.

¹⁶⁰ V.G. D’ESTAING dans *Le Monde* 8 novembre 2002.

- La Turquie, comme pays de transit, jouera un rôle-clé dans cette organisation, au même niveau de l'UE dans le cadre décisionnel.
- Les premières décennies, cette organisation fonctionnerait probablement en fonction du principe « un état = une voix », est-ce que ce ne sera plus avantageux pour l'UE d'avoir son « partenaire - privilégié » au sein de son Union, c'est-à-dire la Turquie en tant que pays - membre ?

Epilogue

* Ce sera dur de changer l'image de *la Turquie* en deux ans. En décembre 2004 elle doit remplir les critères politiques. Autrefois l'UE pouvait mettre en question les intentions de la Turquie. Les dernières années *l'UE-isation* progresse à un rythme remarquable. En plus, ces derniers mois un double processus manifeste résolument la vocation européenne de la part de la Turquie:

- 1. *Interne* Pour la première fois le peuple turc a massivement donné sa confiance à un parti politique islamique et pro-européen. L'AKP se proclame sans hésitation ou sans gêne comme un parti post-musulman et démocrate comme les partis chrétiens démocrates dans l'UE. Il ne se cache plus derrière le kémalisme, c'est la démocratie qui proclame la division entre la religion et l'état. En plus l'AKP est en train d'intensifier l'adoption de l'acquis de l'UE. M. R. ERDOGAN a promis que tous les défauts seront éliminés fin 2004. Le fait que l'AKP ait obtenu la majorité absolue des votes rend plus facile la préparation d'adhésion turque sur le plan juridique.

- 2. *Externe* La récente guerre en Irak a bien montré que la diplomatie turque sous forte pression de l'UE n'a pas provoqué « la guerre dans la guerre ». La Turquie s'est positionnée comme fidèle vis-à-vis l'UE. Le sort de l'Irak de demain se reflétera également dans les relations entre l'UE et la Turquie. Plus le gouvernement irakien sera pro-américain, plus la Turquie se rapproche de l'UE. Lorsque les américains ne seront plus nécessairement dépendants de leur ancien-partenaire turc pour réaliser leurs buts dans le Moyen-Orient, les investissements américains diminueront. Il en suit que la Turquie sera de plus en plus dépendante de l'UE et qu'elle choisira résolument pour l'intégration européenne sans agenda caché américain.

- Un Irak fédéral, l'adoption de la Charte des langues minoritaires et l'Europe de régions pousse peu à peu le kémalisme vers un *neokémalisme* qui reconnaît peut-être pas les minorités, mais

envisage une protection et un vaste paquet de libertés pour tous les turcs, y compris 'les turcs de montagne'. En plus, la Turquie ne serait plus considéré comme un bloc monolithe. Cet effet ne peut bien évidemment pas mener à un égoïsme économique de l'ouest riche vis-à-vis du plus pauvre part sud-est de la Turquie. L'étalement des fonds de restructuration et de cohésion pourrait éviter ce risque¹⁶¹.

* Ce double processus pourrait également influencer les politiciens de l'UE. Comme les résultats politiques et les dialogues politiques s'accroissent, la défiance réciproque diminue. L'opinion vis-à-vis de la réalisation des critères politiques pourra très vite changer. Aussi le sommet de Helsinki en 1999 a démontré qu'en deux ans la Turquie pouvait changer d'un pays *dehors* (sommet de Luxembourg 1997) vers un pays *pré-in*. Avec le statut de pays-candidat la Turquie a été reconnue comme un pays *dans* l'Europe avec des valeurs (entre autres musulmanes) qui pourraient devenir compatible avec celles que l'UE défend. La décision si un pays atteint les fameux critères politiques change, comme un caméléon, avec la couleur politique des chefs de l'UE. Il est clair que les critères de Copenhague ne sont qu'une manière de juger si une société est suffisamment démocratique. Quelles sont *les frontières* d'une démocratie ? Cela reste finalement une réponse subjective.

* Après l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Turquie (pendant cette période-là il s'agit de transposer et d'implémenter l'acquis communautaire de plus de 80.000 pages dans la cadre juridique de la Turquie) on négocierait également encore *des périodes de transitions* qui sont importantes pour préparer un pays et l'UE à la véritable adhésion. Ces transitions pour certains secteurs de l'acquis pourraient durer encore un certain temps après l'adhésion officielle, si nécessaire. Concernant la libre circulation des travailleurs, la Turquie a déjà montré son « good will ».

¹⁶¹ D. ROCHTUS, « Een stimulans voor Turkse 'Perestrojka' », *De Morgen* 17 novembre 1999.

- Bien-sûr le Zentrum für türkeistudien est un centre turc, mais il devrait également être objectif pour être pris au sérieux. D'après celui-ci, le coût du financement de l'adhésion turque sera considérable, mais réalisable dans dix ans¹⁶². En plus le marché turc est en pleine croissance et donne des perspectives pour les marchés de l'Eurasie et du Moyen-orient. Peut-être que c'est la Turquie qui deviendra un jour le moteur dans le dialogue d'une véritable UE politique de défense et de sécurité ?

* D'autre part, il ne faut pas exagérer les effets négatifs d'un « non à l'adhésion turc ». En soi, la situation - “keeping close-relationship, but no accession¹⁶³” -, n'est pas mauvaise. Evidemment, la Turquie est liée à l'UE depuis plus de 45 ans, mais il y a eu aussi tellement de malentendus (par ex. après l'occupation du nord de Chypre en 1974, après le coup militaire en 1980 ou après le double refus de l'UE en 1993 et 1997). En plus la Turquie a souffert de quelques crises financières et elle a des dettes non-atrayantes ; sa situation géographique n'a pas été (n'est pas) stable et il y a eu deux guerres internes (contre le PKK et l'islam politique) qui devraient justifier la compétence d'un institut non -démocratique, le Conseil national de Sécurité. Le vrai dialogue politique n'existe en effet que 15 ans en totale.

- En cas d'un « non » beaucoup d'auteurs européens et turcs¹⁶⁴prédisent partout dans la presse que la Turquie se détournera de l'UE et pourrait devenir un pays musulman-fundamentaliste. La société turque penserait par ex. :

- qu'elle n'est pas exceptée parce qu'elle est musulmane, alors que l'UE est *un club chrétien*,

¹⁶² Zentrum für Türkeistudien, « Turkey's burden for the EU Budget if full membership would occur », 11 décembre 2002, p.3.

¹⁶³ E. ERDOGDU, *Meria*, « Turkey and Europe: undivided but not united », juin 2002, vol. 6, p.7.

¹⁶⁴ *Turkish Daily News* 3 décembre 2002.

- que la Turquie n'est plus utile à l'UE puisque la menace soviétique a disparue et la pression américaine vis-à-vis de l'UE a diminué,
- que la Turquie aura une crise d'identité et que les forces démocratiques éclateront,
- que le « non » aura des répercussions partout dans le monde musulman.

En plus, il y aura aussi des conséquences négatives pour l'UE:

- la Turquie ne sera pas « compréhensive » vis-à-vis du statut final de l'UE comme organisation de défense et de sécurité,
- la Turquie considérera que l'UE ne peut pas sécuriser la partie turque de Chypre. La séparation entre la partie grecque de Chypre et la « République turque de Chypres du nord (KKTC) » sera un fait.

* On ne peut voire qu'une sorte de mélange de crainte exagéré, de semi-vérités et de chantage dans ces motifs négatifs (qui, curieusement, n'auront d'ailleurs pas de conséquences négatives vis-à-vis de l'économie turque). C'est vrai que l'UE n'est pas toujours consistante dans sa politique vis-à-vis de la Turquie, comme c'est également le cas pour la Turquie (politique américaine ?) vis-à-vis de l'UE. A tous ces négativistes je rappelle que la Turquie dépend économiquement de l'UE puisque plus de 51% de ces échanges extérieures se font avec l'UE, que la Turquie est le seul pays qui a établi avec l'UE une zone douanière et que les forces (*neo*)kémalistes forment toujours l'establishment (et l'armée) de ce pays à prédominance musulman.

- En plus ce « non » serait probablement fortifié par de nouveaux liens/partenariats additionnels. Ou peut-être le projet de M. Valéry Giscard d'ESTAING serait concrétisé, bien que on ne devrait pas prendre ses motivations comme base dans ce débat-là.

* En fait le dialogue entre la Turquie et l'UE commence juste à se fortifier. Les deux partis commencent à s'entendre et se comprendre. Comme tous les autres processus d'adhésion, c'est l'UE qui est le

maître du jeu et qui stipule donc les règles que l'autre doit satisfaire. Au sommet de Copenhague les intentions de l'UE étaient claires : « la Turquie est un pays avec une vocation européenne ». Dès 1999 les liens se sont fortifiés et en conséquent les 'plans nationaux' turcs se sont succédés à une telle vitesse que leur implémentation ne pouvait plus suivre. A cause de ce double processus, *interne* et *externe*, la chance d'une ouverture des négociations est manifeste.

Personnellement, j'espère que ce gouvernement monolithe tente sa chance et ne se laisse pas perturber par les forces conservatrices qui bloquaient déjà les négociations du plan Annan ou insistent encore sur une intervention militaire - *sine qua non* - dans l'Irak de demain.

Note

L'auteur remercie sa famille, M. R. Leunig, M. D. Rochtus et les étudiants de l'I.E.H.E.I. pour leurs encouragements et leurs critiques. Un grand merci aussi à Larissa pour sa patience et ses notes concernant la *lingua franca*. Cette thèse est dédiée à Marylise. Hendrik THEUNISSEN, mai 2003.

BIBLIOGRAFIE

Informations de base

- * Commission CE, « Rapport régulier sur les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de l'adhésion », Bruxelles, 9 octobre 2002, 157p.
- * C. AKTAR, « EU's new Turkey policy », *Abhaber* 16 janvier 2003.
- * B. ALIRIZA, « Clinton in Turkey : reviewing « the Turkish model » », www.csis.org/turkey., 16 novembre 1999.
- * J. BEGHIN, « De lakmoesproef voor Erdogan », *D.S.* 12 décembre 2002.
- * H. BOZARSLAN, “La candidature de la Turquie à l'UE: enjeux politiques internes et immigration.”, *Politique Etrangère* février 2001, p.371-384.
- * E. BRUYLAND, « Is Turkije springstof voor de EU ? », *Trends* 12 décembre 2002.
- * B. CORNELIE, “De Turkse Republiek anno 2001: van kemalistische natiestaat naar Europese lidstaat? Wat met andere talen en minderheden?”, www.kul.be ,2001, 6p.
- * E. ERDOGDU, « Turkey and Europe: undivided but not united », *Meria* juin 2002, vol. 6, 12p.
- * H. KESKIN, « Turkey – a high-risk dossier in the pipeline » dans *Pro-Europe*, Roland Enrich Publishers Berlin, 2002, 438p.
- * H.-L. KIESER, “Die geschichtliche Tiefe europäisch-türkischer Zusammengehörigkeit”, *Neue Zürcher Zeitung* 18/19 janvier 2003.
- * W. LANGEN, « The confines of Europe – EU membership for Turkey », dans *Pro Europe*, Roland Enrich Publishers Berlin, 323p.
- * S. LARRABEE et I. LESSER, *Turkish foreign policy in an age of uncertainty*, 2003, 197 p.
- * P. MUSTAFA, “Islam politique – développement – Turquie et Européenne », www.fenetreeurope.com, 11 décembre 2002.
- * J. REDMOND, *The next Mediterranean Enlargement of the EC: Turkey, Cyprus and Malta?*, Adershot, Hants, UK, 1993, .21p
- * F. REIL et A. ZORLU, “De angst voor Turkije”, www.kul.be , 1998, 7p.
- * D. ROCHTUS, « Het nieuwe Irak en het oude Turkije », *D.S.* 20 janvier 2003.
- * F. SEN et le Zentrum für Türkeistudien, « Turkey's burden for the EU Budget if full membership would occur », 11 décembre 2002, 5 p.
- * N. TOCCI et M. HOUBEN, “Accommodating Turkey in ESDP”, *Centre for European Policy Studies Policy Brief* mai 2001, nr. 5, 11 p.
- * S. VANER, « La Turquie et l'Union Européenne. L'altérité commune », dans *L'Europe et la Méditerranée*, Glaverbel, Actes d'études européennes, 2001, p. 107-125.
- * S. VANER, “Les relations de la Turquie et l'UE”, exposée auprès de la 35^{ème} session de l'Académie de la paix, 15 mars 2003, Monte – Carlo, Monaco.

- * P. VANRIE, "La Turquie est-elle européenne?", www.medeacom.com, novembre 2002, 68p.
- * G. VERHEUGEN, exposée auprès de Bundestag allemand, 29 janvier 2003.
- * X, "Non à l'entrée de la Turquie dans l'UE", www.aipj.net, 2002.

Liens d'Internet

- www.abhaber.com
- www.kurdishinstitute.be
- www.standaard.be
- www.csis.org/turkey
- www.lemonde.fr
- www.economist.com/countries/turkey
- www.knack.be
- www.turkishdailynews.tr
- www.cpt.coe
- www.lalibrebelgique.be
- www.newsweek.com
- www.aipj.net
- www.courrierinternational.fr
- www.guardian.uk
- www.nrhandelsblad.nl
- www.eu.int
- www.nato.int/docu/handbook/2001

Informations supplémentaires

- * *Bulletin Quotidien Europe*.
- * S. KINZER, *La Turquie: une étoile montante?*, Alvik Editions, Paris, 2002, 407 p.
- * J. LUTZ, *De gouden appel: Turkije tussen oost en West*, De Geus, Breda, 2002, 256p.